

MARS 2020

WORKING PAPER

N° 31

De l'embauche à la hausse du taux d'emploi Parcours des concepts, définitions et sources de données

RÉSUMÉ

« Le Gouvernement poursuivra comme objectif d'augmenter le taux d'emploi, c'est-à-dire faire participer davantage de Wallonnes et de Wallons au marché du travail, et de favoriser la création d'emplois durables et de qualité » (DPR 2019-2024, page 22).

Mais quel est le lien entre l'augmentation du taux d'emploi et les créations d'emplois ?

Lorsqu'une entreprise wallonne embauche, est-ce qu'un emploi est créé ? Est-ce que cette création entraîne une hausse de l'emploi intérieur wallon ? Est-ce que cette augmentation de l'emploi wallon entraîne une augmentation du nombre de Wallons occupés ? Est-ce que le nombre de Wallons occupés de 20 à 64 ans augmente ? Et si oui, est-ce que le taux d'emploi des 20-64 ans, cible de EU 2020 et de la DPR, augmente ?

Ce Working Paper se donne pour ambition de définir les concepts et recense les sources de données dans un parcours qui nous fait voyager d'un côté à l'autre du marché du travail.

Du côté de la demande de travail de la part des entreprises, pour lesquelles le

travail est un moyen de production, les embauches, les créations d'emplois et l'augmentation de l'emploi intérieur sont mesurées par les statistiques économiques, notamment la comptabilité nationale et régionale, mais aussi Dynam-Reg, et estimées principalement sur la base de données administratives dans le respect des normes internationales SEC ou de l'OCDE.

Du côté de l'offre de travail de la part des habitants, pour lesquels le travail est un moyen de remplir plusieurs besoins fondamentaux, le taux d'emploi et la population active occupée sont mesurés par les statistiques relatives aux habitants, principalement l'Enquête sur les forces de travail, menée dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des normes internationales du BIT.

Rapprocher les données pour reconstituer le parcours de l'embauche à la variation du taux d'emploi est donc un exercice périlleux mais nécessaire. En détaillant les étapes, les décideurs pourront aussi davantage situer leurs leviers d'action et choisir les mesures à mettre en œuvre.

COLOPHON

Auteure : **Valérie Vander Stricht** (IWEPS)

Ces travaux ne reflètent pas la position de l'IWEPS et n'engagent que leur auteure.

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>

Mise en page : **Evelyne Istace** (IWEPS)

Dépôt légal : D/2020/10158/3

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

Fax : 081 46 84 12

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Remerciements

Impossible de citer nommément toutes les personnes qui ont contribué à l'aboutissement de ce papier car elles sont très nombreuses. Je les remercie de tout cœur :

- mes collègues de l'IWEPS, coauteures et coauteurs des Rapports sur l'économie wallonne, Tendances économiques, les Chiffres-clés..., interlocutrices et interlocuteurs enthousiastes qui m'ont permis de comprendre leurs recherches telles que HERMREG, les évaluations de politiques publiques, les projections démographiques..., répondant avec rigueur et bienveillance à mes questions, ceux et celles qui ont patiemment remis en page mes schémas, mes graphiques, mes tableaux, embellis mes textes au fil des publications, directrice, administrateur général et directeurs qui ont laissé l'espace à mes délires graphiques et autres, l'équipe des services généraux qui me soutient constamment ;
- les chercheuses et chercheurs du service veille, analyse et prospective du marché de l'emploi du Forem ;
- l'équipe du projet Dynam-Reg ;
- l'équipe de l'Enquête sur les forces de travail de Statbel.

Pour retracer et documenter ce parcours entre embauche et variation du taux d'emploi, j'ai en effet rassemblé mes contributions à différentes œuvres collectives pour, cette fois, écrire seule, selon un fil logique qui m'est propre. J'espère que ce papier apportera une pièce intéressante à la connaissance du marché du travail et pourra s'enrichir de nouvelles versions collectives.

Je voulais cependant remercier plus particulièrement Laurence Vanden Dooren (IWEPS), Frédéric Caruso (IWEPS) et Peter Vets (ONSS) pour les discussions constructives et la fourniture des données et Évelyne Istace (IWEPS) pour la relecture, la mise en page et l'embellissement de mes graphiques et schémas. Je remercie également mes relectrices et relecteurs et tout particulièrement Sébastien Brunet, Matthieu Delpierre, Frédéric Vesentini, Dominique Fasbender et Baptiste Feraud.

Table des matières

1. Introduction	5
2. De l'embauche à l'augmentation de l'emploi intérieur	7
2.1. Les évolutions nettes de l'emploi.....	7
2.2. La dynamique des emplois.....	10
2.3. La dynamique des travailleurs.....	12
2.4. Sources de données en Wallonie.....	14
2.5. Quelques chiffres.....	16
3. Population active occupée – emploi intérieur, quelle est la différence ?	22
3.1 Le marché du travail : offre et demande.....	22
3.2 Les sources de données en Wallonie	24
3.3 Quelques chiffres.....	26
4. Et le taux d'emploi alors ?	28
4.1 Définitions.....	28
4.2 Les sources de données en Wallonie	31
4.3 Quelques chiffres.....	34
4.4 ... Et le taux d'emploi dans la DPR ?.....	35
5. De l'embauche à la variation du taux d'emploi des 20-64 ans	38
5.1 Lien entre les embauches, l'emploi intérieur et le taux d'emploi des 20-64 ans.....	38
5.2 Les sources de données en Wallonie	39
5.3 Quelques chiffres.....	41
6. Conclusions	46
Bibliographie	49
Annexes	53

1. Introduction

« Le Gouvernement poursuivra comme objectif d'augmenter le taux d'emploi, c'est-à-dire faire participer davantage de Wallonnes et de Wallons au marché du travail, et de favoriser la création d'emplois durables et de qualité »¹.

Mais qu'en est-il du lien entre la création d'emplois en Wallonie et l'augmentation du taux d'emploi wallon ?

Lorsqu'une entreprise située en Wallonie engage une personne, est-ce que le taux d'emploi wallon augmente ? C'est loin d'être évident.

Quand une entreprise wallonne embauche, son emploi n'augmentera que si cette embauche n'est pas compensée par un départ (retraite, licenciement). Imaginons que l'emploi de cette entreprise augmente, l'emploi wallon total n'augmentera que si cette augmentation de l'emploi n'est pas compensée par un recul de l'emploi dans une autre entreprise. Faisons l'hypothèse qu'effectivement l'emploi wallon augmente, cela se traduira-t-il par une augmentation du taux d'emploi wallon ? Non, pas forcément. Si la personne engagée n'habite pas en Wallonie mais en Flandre, à Bruxelles ou dans un pays frontalier (France, Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas), cela n'aura aucun effet sur le taux d'emploi wallon.

Envisageons qu'il s'agisse d'une Wallonne ou d'un Wallon², la population active occupée wallonne totale va augmenter... et le taux d'emploi ? Pas forcément !

Le taux d'emploi est calculé pour une tranche d'âge donnée. En l'occurrence, le taux d'emploi cible que s'est fixé le Gouvernement wallon pour 2025, 68,7%, est calculé pour la population des 20-64 ans (c'est le même calcul que celui effectué pour le taux d'emploi cible, 75%, fixé dans le cadre de la stratégie européenne EU-2020³).

Le numérateur du taux d'emploi des 20-64 ans, à savoir la population active occupée des 20-64 ans, n'augmentera que si l'entreprise a embauché une personne résidant en Wallonie et âgée de 20 à 64 ans. Et le taux d'emploi, alors ? Le taux d'emploi n'augmentera que si son dénominateur, à savoir la population âgée de 20 à 64 ans a augmenté moins vite, est stable ou a reculé... Et si c'est le cas... alors cette embauche se traduira par une augmentation du taux d'emploi wallon !

Donc pour que le taux d'emploi en Wallonie augmente, il faut que les embauches en Wallonie se traduisent par une augmentation de l'emploi, que ces emplois soient occupés par des résidents wallons⁴ âgés de 20 à 64 ans et que simultanément la population des 20-64 ans n'augmente pas plus que proportionnellement. A noter que le taux d'emploi wallon

¹ Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon 2019-2024 (DPR 2019-2024), p.22
https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf

² Nous utiliserons les termes Wallonnes et Wallons pour désigner les personnes résidant en Wallonie.

³ Voir fiche IWEPS - Taux emploi des 20-64 ans BIT (L032)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-20-64-ans-bit/>

⁴ Par souci de lisibilité nous utiliserons la terminologie au masculin en sachant que cela représente aussi les résidentes wallonnes. Plus généralement dans ce Working paper, lorsque nous utilisons les termes résidents, habitants, salariés, travailleurs cela représente les femmes, les hommes et les personnes non binaires.

peut aussi augmenter même s'il n'y a eu aucune embauche en Wallonie, par exemple si un nombre croissant de Wallonnes et Wallons trouvent un emploi à Bruxelles, en Flandre ou dans un pays frontalier.

C'est ce parcours entre l'embauche et l'augmentation du taux d'emploi que nous allons examiner dans ce Working Paper, en définissant précisément les concepts utilisés et en recensant les sources de données qui permettent de les estimer pour la Wallonie. Il sera illustré par quelques chiffres qui permettront d'évaluer les ordres de grandeur en Wallonie.

2. De l'embauche à l'augmentation de l'emploi intérieur

Le plus souvent, lorsque l'on parle de l'évolution de l'emploi et des créations d'emplois, on parle des créations nettes, c'est-à-dire de la différence entre deux « stocks » d'emplois, entre deux « photos » du nombre d'emplois à un moment donné. Elles peuvent être mesurées par plusieurs sources de données et les estimations sont parfois bien différentes. Si l'unité de compte (personnes, postes) et le champ couvert (salariés, emploi total) jouent un rôle important, le moment de la mesure est aussi déterminant. Pour illustrer cela, imaginons un comptage fictif des emplois situés en Wallonie (occupés ou non par des Wallons), sur deux années, qui serait réalisé à la fin de chaque trimestre (« photo du nombre d'emplois au dernier jour du trimestre ») et dont les valeurs sont reportées dans le Tableau 2.1

Nous développerons ensuite l'exemple pour arriver aux notions de créations brutes et d'embauche.

Tableau 2.1 : Exemple fictif – l'emploi en fin de trimestre

Date	Nombre de travailleurs et travailleuses
31-déc-15	100
31-mars-16	105
30-juin-16	110
30-sept-16	100
31-déc-16	120
31-mars-17	125
30-juin-17	125
30-sept-17	130
31-déc-17	150

Source : IWEPS

2.1. LES ÉVOLUTIONS NETTES DE L'EMPLOI

À partir du Tableau 2.1, l'évolution annuelle de l'emploi en Wallonie entre 2016 et 2017 peut être appréhendée de trois façons différentes. Les résultats sont illustrés au travers du Schéma 2.1.

Schéma 2.1 : Exemple fictif – les différentes façons de mesurer l'évolution nette de l'emploi

	1er trim 2016	2ème trim 2016	3ème trim 2016	4ème trim 2016	1er trim 2017	2ème trim 2017	3ème trim 2017	4ème trim 2017			
Date de l'observation, de la 'photo'	31-déc-15	31-mars-16	30-juin-16	30-sept-16	31-déc-16	31-mars-17	30-juin-17	30-sept-17	31-déc-17		
Nombre d'emplois	100	105	110	100	120	125	125	130	150		
Moyenne trimestrielle	102,5	107,5	105,0	110,0	122,5	125,0	127,5	140,0			
moyenne 2016 $(102,5+107,5+105+110)/4=$		106		emplois		moyenne 2017 $=(122,5+125+127,5+140)/4=$		129		emplois	
23 emplois augmentation de l'emploi entre 2016 et 2017 <i>on dit aussi</i> augmentation de l'emploi en 2017 en moyenne											
20 emplois augmentation de l'emploi endéans l'année 2016 <i>on dit aussi</i> augmentation de l'emploi en 2016				30 emplois augmentation de l'emploi endéans l'année 2017 <i>on dit aussi</i> augmentation de l'emploi en 2017							
15 emplois augmentation entre les 30 juin 2016 et 2017 <i>on dit aussi</i> augmentation de l'emploi entre 2016 et 2017 ou augmentation de l'emploi en 2017											

Source : IWEPS

Dans la comptabilité nationale et régionale, le nombre d'emplois, un stock, est calculé de telle manière à pouvoir être comparé aux agrégats économiques tels que le PIB, qui est un flux (tout ce que l'on a produit au cours de l'année). Pour calculer l'emploi « nécessaire à la production d'une année », on utilise un stock moyen. Pour passer du nombre d'emplois en fin de trimestre (photo en fin de trimestre) au nombre moyen d'emplois, on calcule l'emploi moyen de chaque trimestre et ensuite on calcule la moyenne annuelle des quatre trimestres. Dans notre exemple fictif, l'emploi moyen s'élève alors à 106 travailleurs en 2016 et à 129 travailleurs en 2017. On peut ainsi en déduire que 23 emplois ont, en moyenne, été créés en Wallonie en 2017. C'est la méthode utilisée par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) pour mesurer l'évolution de l'emploi dans la comptabilité régionale⁵, ou encore par l'IWEPS dans les exercices de projections à moyen terme (modèle HERMREG)⁶. C'est également une des façons de présenter les prévisions d'emploi à court terme de l'IWEPS dans Tendances économiques⁷. L'avantage de ce cadre de référence est de permettre une analyse des différents agrégats de l'économie (PIB, valeur ajoutée, investissements...) sur des bases comparables.

L'évolution de l'emploi peut aussi être mesurée endéans l'année, en comparant le stock d'emplois observé le 31 décembre de l'année en question avec le stock d'emplois au 31 décembre de l'année précédente. Dans notre exemple fictif, l'emploi s'est ainsi accru de 20 unités endéans l'année 2016 et de 30 unités endéans l'année 2017. Cette notion de croissance de l'emploi endéans l'année est utilisée dans les analyses conjoncturelles de l'IWEPS (Tendances économiques) en complément de l'évolution en moyenne présentée ci-dessus. Elle permet en effet de mesurer la variation de l'emploi au cours d'une année,

⁵ Institut des Comptes nationaux (ICN) (2019), Comptes régionaux 2017, février. <https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2017/>

Institut des Comptes nationaux (ICN) (2017), Comptes régionaux Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010 Dernière modification: février 2017 (https://www.nbb.be/doc/dq/f_method/m_meth2017f.pdf)

⁶ IWEPS, IBSA, SVR, BFP, (2019), Perspectives économiques régionales 2019-2024, juillet. <https://www.iweps.be/publication/perspectives-economiques-regionales-2019-2024/>

⁷ IWEPS (2019), Tendances économiques, n°56, février.

<https://www.iweps.be/publication/tendances-economiques-n56/>

sans les éventuels effets de seuil induits par le profil d'évolution de l'emploi au cours de l'année précédente⁸.

Enfin, on peut aussi établir une comparaison des situations au 30 juin de chaque année. Si l'évolution de l'emploi est linéaire sur l'année, le résultat est très proche de la comparaison des moyennes utilisée dans la comptabilité régionale. Dans notre illustration, l'emploi entre le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017 a augmenté de 15 unités. C'est cette dernière méthode qui est utilisée dans le cadre du projet Dynam-Reg (Encadré 2.1) pour le calcul des évolutions nettes. À noter que dans la pratique, on a toutefois encore tendance à parler d'une augmentation de 15 unités entre les années 2016 et 2017, ou augmentation de l'emploi de 15 unités en 2017 lorsqu'on exploite ce type de statistique.

Encadré 2.1 : Les données Dynam/Dynam-Reg

Dynam est un projet scientifique qui montre les mouvements sur le marché de l'emploi. Ce projet s'articule autour de trois thèmes centraux :

- la création et la cessation des entreprises employeurs ;
- la création et la destruction d'emplois ;
- l'entrée et la sortie de travailleurs salariés.

L'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) élabore la base de données et l'HIVA-KU Leuven se charge du support scientifique du projet Dynam. La méthodologie est le résultat de leurs efforts conjoints.

Les données et les indicateurs mis à la disposition du public par Dynam sont établis conformément à des définitions internationales, comme celles de l'OCDE et d'Eurostat⁹. La méthodologie adopte les résultats d'études scientifiques récentes. De cette façon, les données sont utilisables tant par les chercheurs que par les décideurs politiques.

Dynam fournit des indicateurs de base permettant de mesurer les dynamiques sur le marché de l'emploi belge comme les taux de création et de cessation d'entreprises, les taux de création et de destruction d'emplois et les taux de rotation du personnel. Les données détaillées sont ventilées par région, secteur, taille d'entreprise, etc.

Dynam s'appuie sur les données recueillies par l'ONSS (sur la base de la DmfA – déclaration multifonctionnelle). Cette source de données contient des informations au niveau individuel, tant sur les employeurs que sur les travailleurs salariés, et bénéficie d'un très large taux de couverture (environ 99% des employeurs et des salariés belges).

L'HIVA-KU Leuven et l'ONSS ont développé une méthodologie validée scientifiquement, permettant de convertir ces données administratives, et en particulier le lien unique entre l'employeur et le travailleur, en données utilisables à des fins statistiques.

Les chiffres Dynam sont calculés au niveau de l'entreprise. La grande majorité des entreprises sont localisées sur un seul site (97%), mais certaines possèdent plusieurs

⁸ Ainsi si, par exemple, le nombre d'emplois a augmenté tout au long de l'année t-1 et qu'il est resté constant tout au long de l'année t, en comparant les moyennes annuelles on observera une augmentation de l'emploi (effet de seuil) tandis qu'en calculant l'évolution endéans l'année on observera la stabilisation.

⁹ Le service statistique de l'Union européenne.

établissements dans le même arrondissement, la même province ou la même région (2%). Ce sont respectivement les employeurs "monoarrondissementaux", "monoprovinciaux" ou "monorégionaux".

Un nombre limité d'entreprises possèdent cependant des établissements dans plusieurs arrondissements (2,9%), dans plusieurs provinces (2,1%) ou plusieurs régions (1,1%). Bien que dans le dernier groupe, le nombre d'employeurs "plurirégionaux" soit réduit, il s'agit généralement de grandes entreprises ou organisations ; ensemble, elles comptent 37% de la totalité des emplois¹⁰. Étant donné que les créations et destructions d'emplois sont calculées au niveau de l'entreprise, les chiffres des employeurs plurirégionaux sont localisés dans une "catégorie plurirégionale".

La création ou la destruction d'emplois ne peut ainsi être véritablement localisée (c'est-à-dire attribuée à une seule région) que si l'employeur n'est présent que dans une seule zone géographique, par exemple une région. Si une entreprise est active dans plusieurs régions, la création d'emplois ne peut pas être attribuée de manière univoque à une région. Ainsi, une entreprise dans son ensemble peut croître et créer des emplois, mais augmenter son emploi dans une région et le réduire dans une autre.

C'est pour tenir compte de la spécificité de la dynamique d'emploi des entreprises plurirégionales que le projet Dynam-Reg a été développé.

Cet enrichissement de Dynam est le fruit d'un accord de collaboration avec les trois autorités statistiques régionales (l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique), l'IBSA (Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse) et le Département WSE (Werk en Sociale Economie) de l'administration flamande) et est coordonné par l'ONSS et l'HIVA-KU Leuven.

Dans le cadre de Dynam-Reg, sont analysées, non plus seulement la création et la destruction d'emplois au niveau de l'entreprise, mais bien les mouvements (augmentation, diminution, flux de travailleurs) par région au sein de chaque entreprise.

Sources : Goesaert *et al.* (2016a) - <https://www.dynamstat.be/fr/about>

Ces trois méthodes donnent des évolutions nettes de l'emploi. Toutefois, c'est seulement la partie émergée de l'iceberg de la dynamique de l'emploi.

2.2. LA DYNAMIQUE DES EMPLOIS

La variation nette de l'emploi est en effet la résultante de mouvements bruts sous-jacents du marché du travail. Dans le projet Dynam-Reg, il est également possible de calculer les augmentations brutes et diminutions brutes de l'emploi en Wallonie et les créations brutes et destructions brutes d'emplois des entreprises uniquement présentes en Wallonie.

Pour illustrer ce point, il est utile de développer un peu notre exemple fictif. L'augmentation nette de l'emploi (15 unités) observée entre les 30 juin 2016 et 2017 peut être décomposée en évolutions brutes positives et négatives. Imaginons qu'il y ait 3 entreprises en Wallonie : la première occupe 25 personnes au 30 juin 2016 et 30 personnes au 30 juin 2017, la

¹⁰ Les chiffres se rapportent à l'ensemble de la Belgique, situation moyenne de juin 2014 et juin 2015.

deuxième, respectivement 30 et 20 personnes et la troisième, 15 personnes aux deux dates d'observation. Pour comptabiliser la totalité de l'emploi wallon, il faut également prendre en compte l'établissement wallon d'une entreprise multirégionale qui compte 80 emplois au 30 juin 2016 dont 40 en Wallonie, 35 en Flandre et 5 à Bruxelles et 95 emplois au 30 juin 2017 répartis dans les trois régions en respectivement 60, 25 et 10 emplois.

On vérifie aisément que l'emploi de ces entreprises correspond à l'évolution de l'emploi présentée dans le Tableau 2.1. En additionnant l'emploi wallon de ces entreprises, on retrouve les 110 emplois et les 125 emplois observés aux 30 juin 2016 et 2017 dans le Tableau 2.1.

On peut maintenant détailler la création nette de 15 emplois entre 2016 et 2017.

Tableau 2.2 : Exemple fictif - Illustration de la dynamique des emplois

	Situation au 30 juin 2016	Situation au 30 juin 2017	Créations/ destructions d'emplois par les unirrégionales	Augmentation/ diminution de l'emploi par les plurirégionales
Entreprises unirrégionales wallonnes	70	65	-5 (5-10)	
Entreprise A	25	30	5	
Entreprise B	30	20	-10	
Entreprise C	15	15	0	
Entreprises plurirégionales				
Entreprise D	80	95		15
établissements wallons	40	60		20
établissements flamands	35	25		-10
établissements bruxellois	5	10		5
Emploi wallon	110	125	-5 (5-10)	20 (20,0)

Source : IWEPS

Tableau 2.3 : Exemple fictif - Statistique de la dynamique des emplois

Mouvements	Nombre
Évolution nette de l'emploi wallon	15
Augmentation brute	25
créations dans les unirrégionales	5
augmentation dans les plurirégionales	20
Diminution brute	-10
destructions dans les unirrégionales	-10
diminution dans les plurirégionales	0

Source : IWEPS

L'entreprise A a créé 5 emplois, l'entreprise B a détruit 10 emplois et l'emploi dans l'entreprise C est resté stable. L'emploi dans l'établissement wallon de l'entreprise multirégionale a augmenté de 20 unités, suite à la création nette d'emplois de l'entreprise, mais aussi suite potentiellement à des glissements entre régions au sein de ladite entreprise. Nous en saurons plus dans la prochaine étape qui concerne les mouvements de travailleurs.

Globalement, on observe donc une augmentation brute de l'emploi en Wallonie de 25 unités et une diminution brute de l'emploi de 10 unités, soit un accroissement net de 15 emplois.

Les créations et destructions nettes au niveau des entreprises ne rendent pas compte des mouvements de travailleurs sous-jacents. Par exemple, si l'entreprise C a, la même année, créé 5 postes pour des jeunes afin de remplacer 5 travailleurs partis à la retraite, la dynamique de l'emploi demeure inchangée. Il y a donc une différence entre la dynamique de l'emploi et la dynamique des travailleurs comme nous allons le développer dans le point suivant.

2.3. LA DYNAMIQUE DES TRAVAILLEURS

Développons encore l'exemple du Tableau 2.1. Pour l'entreprise A, imaginons que 15 travailleurs ont été embauchés, tandis que 10 travailleurs ont quitté la firme, le nombre de travailleurs demeurant dans la société s'élève à 15. Pour l'entreprise B, ces mouvements s'élèvent respectivement à 5, 15 et 15 travailleurs ; pour l'entreprise C, ils sont dans l'ordre de 5, 5 et 10 travailleurs. Par ailleurs, l'établissement wallon de l'entreprise multirégionale enregistre 12 embauches¹¹ pour 5 départs, à quoi s'ajoutent 23 personnes qui viennent travailler dans cet établissement wallon alors qu'ils travaillaient précédemment au sein du groupe d'entreprise en Flandre ou à Bruxelles. Parallèlement, 10 travailleurs quittent l'établissement wallon mais restent employés au sein de l'entreprise.

À noter que les travailleurs qui sont passés d'une entreprise à une autre sont évidemment comptés à la fois dans les entrées et les sorties.

¹¹ Nous utiliserons indifféremment les termes d'entrées et d'embauches.

Tableau 2.4 : Exemple fictif - Illustration de la dynamique des travailleurs

	Situation au 30 juin 2016	Situation au 30 juin 2017	Travailleurs qui sont/ont				
			restés *	entrés *	sortis *	glissé en Wallonie *	glissé hors Wallonie*
Entreprises unirégionales wallonnes	70	65	40	25	-30		
Entreprise A	25	30	15	15	-10		
Entreprise B	30	20	15	5	-15		
Entreprise C	15	15	10	5	-5		
Entreprise plurirégionale D							
établissements wallons	40	60	25	12	-5	23	-10
Emploi wallon	110	125	65	37	-35	23	-10

Note :

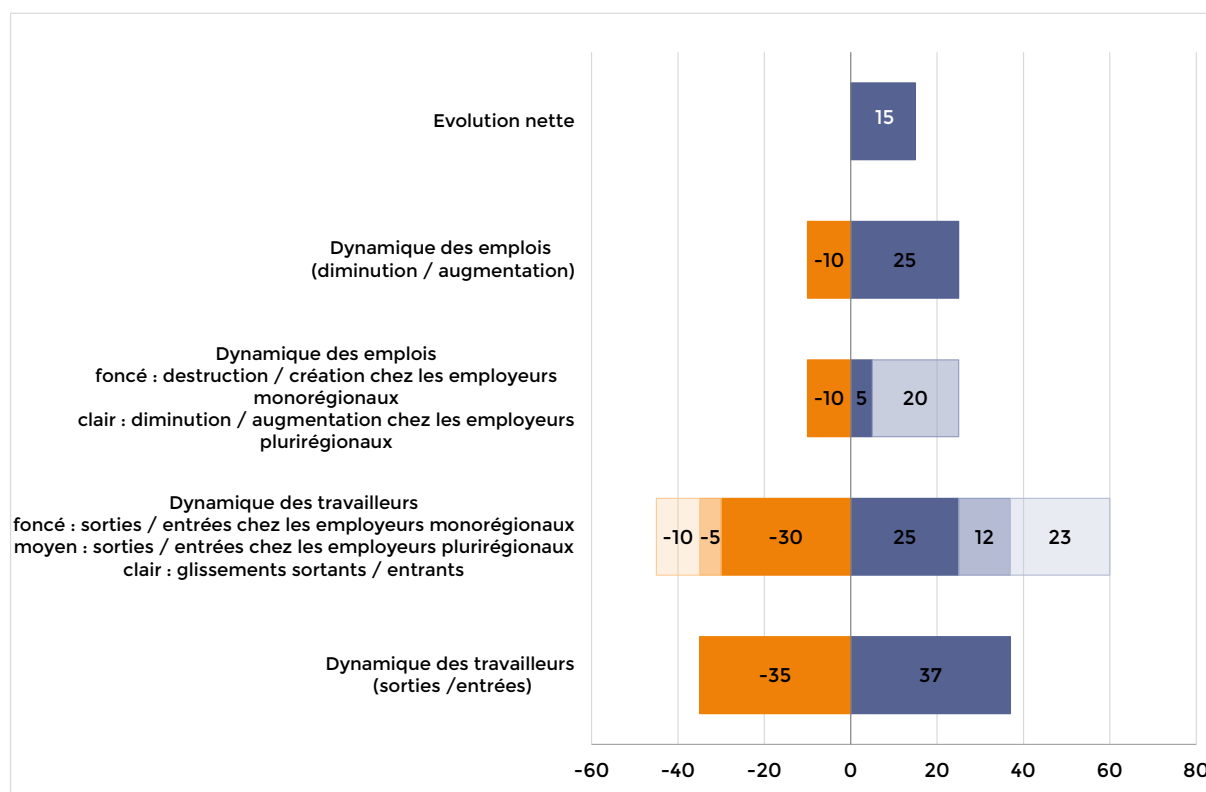
* Pour les unirégionales :	
restés	Travailleur dans l'entreprise en juin 2016 et en juin 2017
entrés	Travailleurs qui n'étaient pas dans l'entreprise en juin 2016 mais qui le sont en juin 2017
sortis	Travailleurs qui étaient dans l'entreprise en juin 2016 mais qui ne le sont plus en juin 2017
* Pour la plurirégionale	
restés	Travailleurs occupés dans un établissement wallon de l'entreprise en juin 2016 et en juin 2017
entrés	Pas dans l'entreprise en juin 2016, mais bien en juin 2017 dans un établissement de cette entreprise situé en Wallonie
sortis	Dans l'entreprise en juin 2016 dans un de ses établissements situé en Wallonie mais plus dans l'entreprise en juin 2017
glissé en Wallonie	Dans l'entreprise en juin 2016 dans un de ses établissements situé hors de la Wallonie et toujours dans l'entreprise en juin 2017 mais dans un établissement en Wallonie
glissé hors Wallonie	Dans l'entreprise en juin 2016 dans un établissement situé en Wallonie et toujours dans l'entreprise en juin 2017 mais dans un établissement hors de la Wallonie

Source : IWEPS

Le solde net des mouvements bruts de main-d'œuvre est alors de 2 emplois (37 entrées - 35 sorties). En prenant en compte les mouvements internes aux entreprises multirégionales : 23 travailleurs sont venus travailler en Wallonie et 10 ont quitté un établissement wallon, soit un solde net de 13 travailleurs. On retrouve bien l'augmentation nette de l'emploi : 15 emplois en Wallonie.

En somme, l'augmentation nette de 15 emplois est la résultante des mouvements de créations et de destructions nettes d'emplois dans les entreprises monorégionales et multirégionales, des mouvements internes au sein des entreprises multirégionales, des embauches, des licenciements... autant de flux qui forment en quelque sorte la partie immergée de l'iceberg de la dynamique du marché du travail, illustrée par le Graphique 2.1.

Graphique 2.1 : Exemple fictif – Illustration de la dynamique des emplois et des travailleurs sous la forme d'un iceberg



Source : IWEPS

2.4. SOURCES DE DONNÉES EN WALLONIE

Plusieurs sources de données permettent de mesurer l'évolution nette de l'emploi en Wallonie.

Les données les plus officielles sont celles des **comptes nationaux et régionaux** de l'Institut des Comptes nationaux (ICN)¹². Ces estimations de l'emploi intérieur sont réalisées dans le cadre de la comptabilité régionale selon des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les États membres de l'Union européenne (SEC 2010¹³). Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'un indicateur tel que la productivité par tête. Les séries de la comptabilité régionale (comme nationale) peuvent subir des révisions importantes suite à des changements dans la méthodologie ou à la réception de nouvelles informations statistiques. La série est donc revue chaque année. L'évolution de l'emploi observée pour une année peut ainsi être réestimée à plusieurs reprises au fur et à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

¹² Institut des Comptes nationaux (ICN) (2019), Comptes régionaux 2017, février. <https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2017/>

Institut des Comptes nationaux (ICN) (2017), Comptes régionaux Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010 Dernière modification: février 2017 (https://www.nbb.be/doc/dq/f_method/m_meth2017f.pdf)

¹³ Voir extraits en annexe.

La base de données et les projections du modèle **HERMREG**¹⁴ (Bureau fédéral du Plan, IWEPS, IBSA, Statistiek Vlaanderen) reprennent les données des comptes régionaux et les projettent à moyen terme (cinq ans). Les perspectives de moyen terme sont réalisées par le Bureau fédéral du Plan pour la Belgique (programme de travail HERMES) et les prévisions régionales avec les instituts statistiques régionaux, dont l'IWEPS. Les prévisions pour la Belgique (version courte : essentiellement des tableaux) sont publiées habituellement en mars alors que les prévisions complètes sont publiées en juin de chaque année. Comme les prévisions régionales découlent des prévisions nationales (afin d'en assurer la cohérence), les perspectives pour les régions sont publiées début juillet de chaque année.

L'IWEPS trimestrialise la série des comptes régionaux et réalise des projections à court terme (un an). Les « Tendances économiques » pour la Wallonie, l'exercice prévisionnel de court terme de l'IWEPS, sont publiées deux fois par an, à l'automne et au printemps.

Les **comptes de l'emploi** flamands (Vlaamse Arbeidsrekeningen¹⁵) estimés par le **Steunpunt Werk** et les comptes de l'emploi wallons¹⁶ estimés par l'**IWEPS** permettent de mesurer l'emploi intérieur au niveau communal.

Pour l'emploi salarié, les données de la statistique décentralisée de l'**ONSS** (Office national de Sécurité sociale), « brochure jaune »¹⁷, sont aussi très souvent utilisées car elles sont plus rapidement disponibles que les comptes nationaux et régionaux. Elles sont la base de toutes les estimations de l'emploi listées ci-dessus.

L'emploi indépendant peut être estimé sur la base des données de l'**INASTI** (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants)¹⁸.

¹⁴ IWEPS, IBSA, SVR, BFP, (2019), Perspectives économiques régionales 2019-2024, juillet. <https://www.iweps.be/publication/perspectives-economiques-regionales-2019-2024/>

¹⁵ Pasgang, K. (2019). *Vlaamse Arbeidsrekening: definities & beknopte methodologie* (Methodologisch rapport). Leuven: Steunpunt Werk. <https://www.steunpuntwerk.be/node/2542>

Vanderbiesen, W. & Pasgang, K. (2017). *Vlaamse Arbeidsrekening. Raming van de bevolking naar socio-economische positie. Basis- en detailtabellen: update 2016* (Methodologisch rapport). Leuven: Steunpunt Werk <https://www.steunpuntwerk.be/node/3678>

Vanderbiesen, W., & Pasgang, K. (2018). *Vlaamse Arbeidsrekening. Raming van het totaal aantal jobs en vestigingen met personeel: update 2016* (Methodologisch rapport). Leuven: Steunpunt Werk <https://www.steunpuntwerk.be/node/3751>

Vanderbiesen, W. (2017). *Vlaamse arbeidsrekening. Raming van de binnenlandse werkgelegenheid / pendel. Update 2015*. Leuven: Steunpunt Werk <https://www.steunpuntwerk.be/node/3661>

Chiffres : Bevolking naar socio-economische positie, geslacht, leeftijd en woonplaats (Belgische gemeenten; 2003-2017) sur <https://www.steunpuntwerk.be/node/2776>

¹⁶ Les comptes de l'emploi wallons <https://www.iweps.be/projet/les-comptes-de-lemploi-wallon/>
Christine Ruyters, Valérie Vander Stricht, Laurence Vanden Dooren. (2006) Estimation de la population active par commune : 30 juin 2003 et 2004. IWEPS, Discussion Papers n°0601, août.

Valérie Vander Stricht et Laurence Vanden Dooren avec la collaboration de Jean-Paul Duprez et Christine Ruyters (2007) Les estimations de la population active par commune : une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail IWEPS, Discussion Papers n°0703, août.

¹⁷ ONSS « Brochure jaune », « Travailleurs assujettis à la sécurité sociale répartis par lieu de travail » <https://www.onssrszls.fgov.be/fr/statistiques/publications/repartition-des-postes-de-travail-par-lieu-de-travail>

¹⁸ INASTI - Statistiques interactives <https://www.inasti.be/fr/statistiques-interactives>

Seules les données **Dynam** et **Dynam-Reg** permettent d'estimer à la fois des évolutions nettes et brutes de l'emploi salarié ainsi que des mouvements des travailleurs¹⁹ (Encadré 2.1).

2.5. QUELQUES CHIFFRES...

Selon les dernières estimations officielles disponibles au moment de la rédaction de ce Working Paper (soit l'édition de février 2019 des comptes régionaux), l'emploi intérieur wallon serait passé de 1 243 670 emplois en 2016 à 1 260 853 en 2017, soit une augmentation de 17 183 personnes (Tableau 2.5). Ce comptage comprend à la fois les indépendants et les salariés.

Tableau 2.5 : Évolution de l'emploi entre 2016 et 2017 dans les Comptes régionaux (ICN) (personnes – emploi total)

2016 (moyenne annuelle)	2017 (moyenne annuelle)	Évolution
1 243 670	1 260 853	17 183

Source : ICN – Comptes régionaux – février 2019

Dans le cadre des exercices de conjoncture de l'IWEPS (prévisions publiées dans Tendances économiques), nous estimons une série trimestrielle de l'emploi intérieur en tenant compte de la statistique officielle des comptes régionaux²⁰ que nous actualisons sur la base des informations les plus récentes, notamment celles relatives à l'emploi intérieur belge (ICN)²¹ et celles relatives à l'évolution trimestrielle de l'emploi de l'ONSS.

Cette série permet de calculer l'évolution de l'emploi intérieur selon trois méthodes (Tableau 2.6) :

- en comparant les moyennes annuelles 2016 et 2017, on retrouve les chiffres arrondis de l'ICN de 17 200 personnes ;
- si on estime l'évolution de l'emploi endéans l'année 2016, on obtient le nombre de 17 800 et, endéans l'année 2017, le nombre de 15 500 ;
- enfin, le calcul de l'évolution entre le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017, sur la base de nos estimations, indique une augmentation de 18 700 personnes.

Tableau 2.6 : Évolution de l'emploi entre 2016 et 2017 dans Tendances économiques de l'IWEPS (personnes – emploi total)

Méthodes	Évolution
Comparaison des moyennes 2016 - 2017	17 200
Endéans l'année 2017	15 500
Entre le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017	18 700

Source : IWEPS

¹⁹ Ces données ont été analysées dans les Rapport sur l'économie wallonne de 2018 et 2019 et les dernières données sont disponibles sur le site de Dynam (<https://www.dynamstat.be/fr/>).

²⁰ Le champ d'observation – salariés et indépendants- et l'unité de comptage – nombre de personnes sont donc les mêmes que dans la comptabilité régionale.

²¹ L'ICN ne réalise pour l'heure pas d'estimation trimestrielle de l'emploi à l'échelle régionale.

Ces estimations montrent que, sur la base d'une même série trimestrielle de l'emploi intérieur wallon, selon le mode de calcul, on peut dire qu'en 2017 l'emploi a augmenté de 17 200, 15 500 ou 18 700 unités...

Tableau 2.7 : Évolution de l'emploi salarié entre 2016 et 2017 dans la brochure jaune de l'ONSS et Dynam-Reg (postes salariés)

30 juin 2016	30 juin 2017	Évolution
1 034 080	1 053 837	19 757

Sources : ONSS – Brochures jaunes – Dynam-Reg

Sur la base des chiffres Dynam-Reg, on peut estimer les chiffres composant l'iceberg présenté dans l'exemple théorique. Sur cette base, on peut aussi calculer l'évolution nette de l'emploi (mais uniquement pour les salariés et l'unité est cette fois le poste de travail et non la personne²²) entre 2016 et 2017, soit une augmentation de 19 757 (Tableau 2.7). C'est aussi l'évolution observée sur la base de la publication de l'ONSS « Brochure jaune », « Travailleurs assujettis à la sécurité sociale répartis par lieu de travail ». Elle diffère des estimations de l'ICN et de l'IWEPS pour plusieurs raisons : d'une part, comme expliqué dans notre exemple fictif, la façon de calculer diffère (au 30 juin *versus* en moyenne ou endéans l'année) ; d'autre part, le champ d'observation n'est pas le même : alors que les données Dynam-Reg ne couvrent que les salariés, les données des comptes nationaux et de l'IWEPS couvrent l'ensemble des travailleurs exerçant leur activité en Wallonie qu'elle soit exercée sous le statut de salarié ou d'indépendant, et l'unité de compte est également différente, postes de travail *versus* personnes.

Tableau 2.8. Évolution de l'emploi entre 2016 et 2017 dans la brochure jaune de l'ONSS et Dynam-Reg – distinction entre entreprises unirégionales et plurirégionales

Emploi salarié wallon	Nombre
Situation au 30 juin 2016	1 034 080
Situation au 30 juin 2017	1 053 837
Évolution nette de l'emploi	19 757
dont dans entreprises unirégionales wallonnes	15 751
dont dans établissements wallons des entreprises plurirégionales	4 006

Sources : ONSS – Brochures jaunes – Dynam-Reg

On peut aussi distinguer dans cette création nette la partie de l'augmentation de l'emploi qui provient des entreprises wallonnes, donc uniquement présentes en Wallonie (15 751 emplois) de la partie qui provient de l'augmentation de l'emploi dans les établissements wallons des entreprises multirégionales (4 006 emplois, Tableau 2.8).

Les données de Dynam-Reg sont les seules qui permettent de calculer les évolutions brutes qui se cachent derrière cette augmentation nette de 19 757 emplois salariés observée en Wallonie entre juin 2016 et juin 2017 (Graphique 2.2).

²² Une personne occupant deux postes de travail sera comptée deux fois.

Tableau 2.9 : Dynamique des emplois entre 2016 et 2017

Évolution nette de l'emploi wallon	19 757
Augmentation brute	66 304
Créations dans les unirégionales	52 943
Augmentation dans les plurirégionales	13 361
Diminution brute	-46 547
Destructions dans les unirégionales	-37 192
Diminution dans les plurirégionales	-9 355

Source : Dynam Reg. IBSA – IWEPS – Département WSE – ONSS – HIVA-KU Leuven.

Car toutes les entreprises wallonnes n'ont pas créé d'emplois entre 2016 et 2017, certaines ont détruit des emplois.

Il s'agit donc de regarder entreprise par entreprise wallonne si elles ont créé ou détruit des emplois entre 2016 et 2017. Observons d'abord les entreprises uniquement présentes en Wallonie.

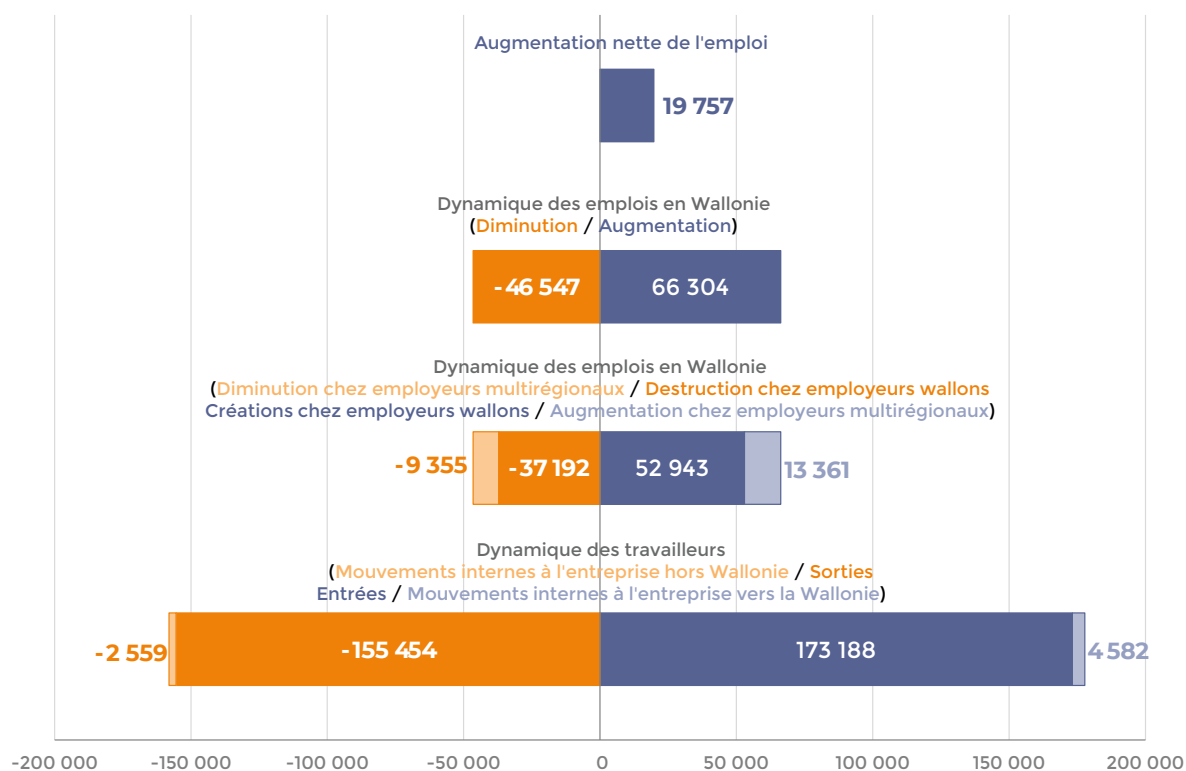
Si on additionne toutes les créations d'emplois des entreprises, situées uniquement en Wallonie, qui ont créé de l'emploi, on a un total de 52 943 emplois ; et les destructions de toutes celles qui ont détruit de l'emploi on a un total de 37 192 emplois. En faisant la différence, on retrouve alors le solde net de 15 751 (52 943 – 37 192), qui est la contribution des entreprises unirégionales wallonnes à l'augmentation de l'emploi en Wallonie (Tableau 2.9).

Grâce à Dynam-Reg, on peut aussi regarder la variation de l'emploi dans les établissements wallons des entreprises multirégionales et voir dans lesquels l'emploi a augmenté et dans lesquels il a diminué. Dans ce cas-là, on ne parle pas de création d'emplois car il se peut en fait que l'emploi ait augmenté en Wallonie non pas parce que l'entreprise a créé un emploi, mais parce qu'un travailleur d'un établissement flamand ou bruxellois est venu dans un établissement wallon (nous y reviendrons).

Si on additionne toutes les augmentations d'emplois dans les établissements wallons dont l'emploi a augmenté (par création ou par glissement), on obtient un total de 13 361. Si on somme les diminutions d'emplois dans les établissements wallons où l'emploi a reculé, on obtient un total de 9 355. Le solde entre ces deux totaux est bien égal à 4 006 (13 361 – 9 355) (Tableau 2.9).

En résumé, entre 2016 et 2017, l'emploi en Wallonie s'est en fait accru de 66 304 nouveaux postes : les employeurs uniquement présents en Wallonie (« unirégionaux ») ont créé 52 943 emplois et les employeurs multirégionaux ont permis un accroissement de 13 361 emplois en Wallonie. La faible augmentation nette de l'emploi s'explique par le fait que sur cette même période, 46 547 postes ont disparu : les employeurs multirégionaux ont contribué à cette diminution à hauteur de 9 355 postes, les employeurs wallons à hauteur de 37 192 postes (Graphique 2.2).

Graphique 2.2 : Dynamique des emplois et des travailleurs entre le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017 en Wallonie



Sources : © Dynam Reg. IBSA – IWEPS – Département WSE – ONSS – HIVA-KU Leuven. Données ONSS

La dynamique des travailleurs est plus importante encore que celle des postes de travail.

Tableau 2.10 : Dynamique des travailleurs entre 2016 et 2017

	Travailleurs qui sont/ont					Évolution nette de l'emploi
	restés dans l'entreprise *	entrés	sortis	glissé en Wallonie	glissé hors Wallonie	
Entreprises unirégionales wallonnes	592 037	121 854	106 103			15 751
Établissements wallons des entreprises plurirégionales	(288 612)	51 334	49 351	4 582	2 559	4 006
Emploi wallon	(880 649)	173 188	155 454	4 582	2 559	19 757

*Pour les multirégionales : restés dans l'entreprise, qui sont dans un établissement wallon en 2017 mais pas forcément dans un établissement wallon en 2016

Source : Dynam Reg. IBSA – IWEPS – Département WSE – ONSS – HIVA-KU Leuven

Comme nous l'avons vu dans l'exemple fictif, les entreprises peuvent avoir embauché entre 2016 et 2017 mais ne pas avoir créé d'emplois si le nombre de départs a compensé le nombre d'embauches.

Au sein des entreprises, si on compare 2016 et 2017, on peut distinguer les travailleurs qui sont présents les deux années, les travailleurs qui ont été embauchés et les travailleurs qui sont partis.

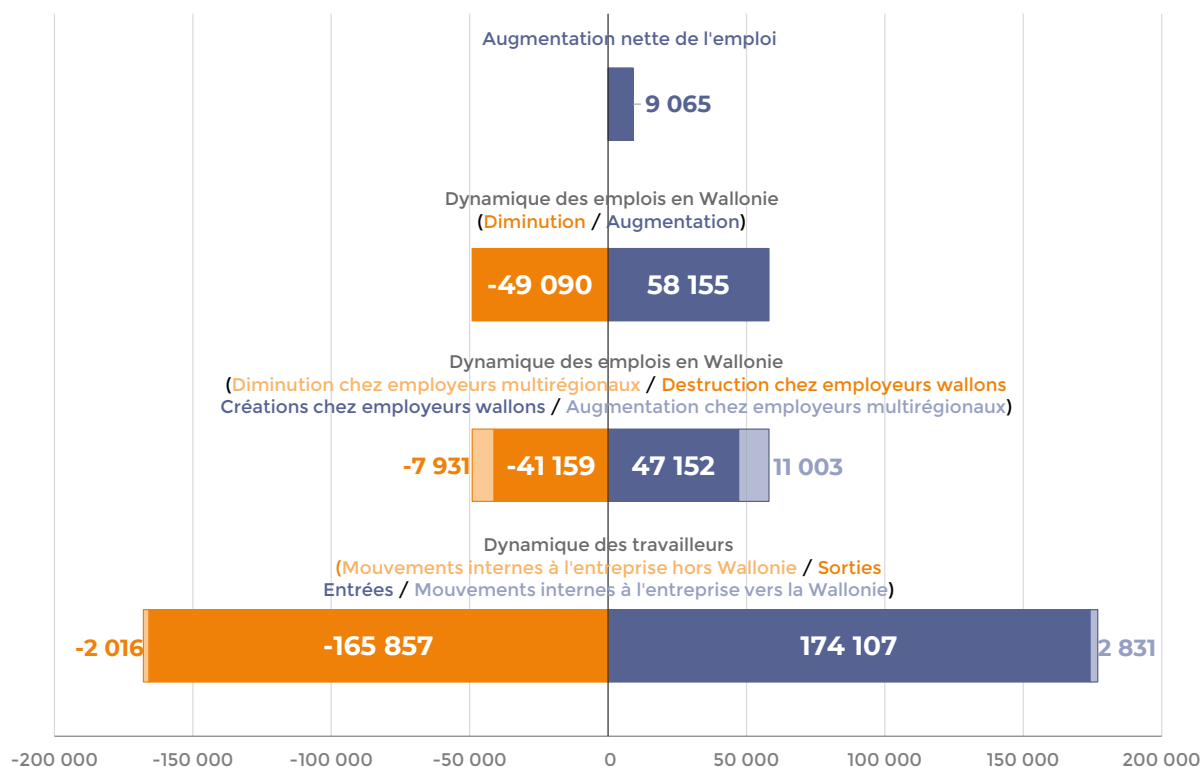
Pour les entreprises uniquement présentes en Wallonie, c'est facile.

Pour les établissements wallons des entreprises multirégionales, c'est un peu plus compliqué parce qu'en plus des embauches et des départs, il y a la possibilité de glisser d'une région à l'autre, tout en restant au sein de la même entreprise.

Entre le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017, 173 188 salariés ont commencé un nouvel emploi en Wallonie. Inversement, 155 454 ont quitté ou perdu leur travail. Par ailleurs, des transferts interrégionaux se produisent également au sein d'une même entreprise. Ainsi, 4 582 salariés à Bruxelles et en Flandre ont été mutés en Wallonie au sein de la même entreprise. Ceux travaillant en Wallonie ont été deux fois moins nombreux à faire le chemin inverse (2 559 salariés). Au final, ce mouvement interne aux entreprises entraîne un transfert de travailleurs (2 023) au profit de la Wallonie (Tableau 2.10).

Pour recalculer l'évolution nette pour les entreprises uniquement présentes en Wallonie, on soustrait les départs des embauches. On retrouve bien le solde de 15 751. Pour les établissements wallons des entreprises multirégionales, il faut sommer les embauches avec les glissements vers la Wallonie et retirer les départs et les glissements hors de la Wallonie, on retrouve alors le solde de 4 006.

Graphique 2.3 : Dynamique des emplois et des travailleurs entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018 en Wallonie



Sources : © Dynam Reg. IBSA – IWEPS – Département WSE – ONSS – HIVA-KU Leuven. Données ONSS

Les données de la comptabilité régionale ne permettent pas encore d'évaluer l'augmentation de l'emploi entre 2017 et 2018 à l'heure de la rédaction de ce Working Paper, mais l'estimation est possible sur la base des données de Dynam-Reg. On observe une augmentation nette de 9 065 emplois salariés entre juin 2017 et juin 2018.

L'emploi salarié en Wallonie s'est en fait accru de 58 155 nouveaux postes : les employeurs uniquement présents en Wallonie (« unirégionaux ») ont créé 47 152 emplois et les employeurs multirégionaux ont permis un accroissement de 11 003 emplois en Wallonie. Et sur cette même période, 49 090 postes ont disparu : les employeurs multirégionaux ont contribué à cette diminution à hauteur de 7 931 postes, les employeurs wallons à hauteur de 41 159 postes.

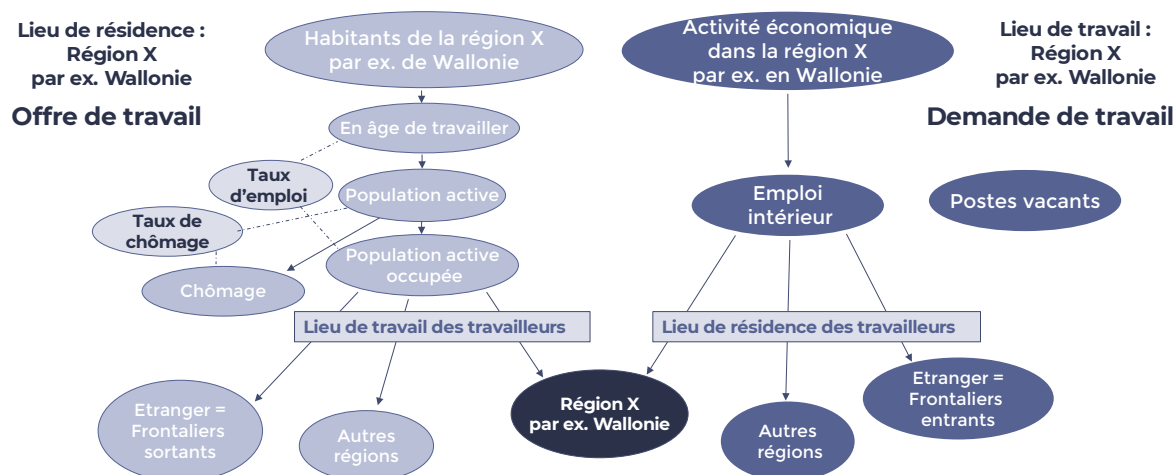
Entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018, 174 107 salariés ont commencé un nouvel emploi en Wallonie. Inversement, 165 857 ont quitté ou perdu leur travail. Par ailleurs, 2 831 salariés à Bruxelles et en Flandre ont été mutés en Wallonie au sein de la même entreprise. Ceux travaillant en Wallonie ont été moins nombreux à faire le chemin inverse (2 016 salariés). Au final, ce mouvement interne aux entreprises entraîne un transfert de travailleurs (815) au profit de la Wallonie.

3. Population active occupée – emploi intérieur, quelle est la différence ?

3.1 LE MARCHÉ DU TRAVAIL : OFFRE ET DEMANDE

Le schéma suivant montre les relations entre la population active occupée et l'emploi intérieur.

Schéma 3.1 : Le marché du travail : offre et demande



Source :IWEPS

En économie, le marché du travail est un lieu fictif où se rencontrent l'offre et la demande de travail (Schéma 3.1).

Le côté gauche de ce schéma représente l'**offre de travail**, ce sont les personnes, les habitants d'une région, par exemple la Wallonie, qui offrent leur travail, leurs bras, leur intelligence parce que le travail peut être un moyen de remplir leurs besoins fondamentaux (au sens de Max Neef²³) de subsistance, de protection, de participation, de création, de compréhension et d'identité²⁴.

Les statistiques qui vont être développées côté offre de travail, côté gauche du schéma donc, vont mesurer le comportement et la situation des habitants par rapport au marché

²³ Max-Neef M. with contributions of Antonio Elizalde and Martin Hopenhayn (1991), « Human Scale Development: Conception, Application and Further Reflection », New York and London: The Apex Press.

²⁴ Dans son livre "Human scale development" (1991), Manfred Max-Neef, économiste chilien, a démontré que les besoins humains sont finis et classables. Selon lui, il existe neuf besoins humains fondamentaux communs à toutes les cultures et à toutes les périodes historiques. Par contre, la façon dont nous satisfaisons ces besoins varie.

Nos neuf besoins humains fondamentaux sont les suivants: la subsistance (nous avons besoin de nourriture, d'eau, d'un toit), la protection (un environnement sûr, une sécurité sociale), la participation (prendre part aux décisions qui nous concernent), l'oisiveté (avoir du temps libre, se détendre), l'affection (avoir des amis, aimer et être aimé), la compréhension (apprendre, méditer), la création (cuisiner, créer, inventer), l'identité (avoir un sentiment d'appartenance, se connaître soi-même) et enfin la liberté (être libre de choisir comment vivre notre vie).

Dans la société telle qu'elle est organisée, notamment en Wallonie, avoir un emploi, salarié ou indépendant, est un moyen de nourrir potentiellement plusieurs besoins fondamentaux : subsistance (salaire), participation mais aussi création, protection (contrat), identité (souvent on se présente en donnant sa profession) et même compréhension.

du travail. Est-ce qu'ils se présentent sur le marché, du travail ? Est-ce qu'ils ont un emploi ? Ou bien sont-ils au chômage ?...

La construction de ces statistiques repose sur la répartition de la population en trois groupes : emploi-chômage-inactivité. La façon dont cette répartition doit être opérée est régie par des normes internationales consignées dans la résolution du BIT de 1982²⁵. Cette répartition peut être réalisée sur la base de données d'enquête ; en Belgique, il s'agit des Enquêtes sur les forces de travail (EFT)²⁶ ; ou sur la base de données administratives ou encore d'une combinaison de données (les données de l'IWEPS ou du Steunpunt Werk).

C'est sous cet angle que sont calculés les principaux indicateurs de base du marché du travail : taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage (nous y reviendrons).

Le côté droit représente la **demande de travail** de la part des entreprises, des administrations... qui utilisent le travail comme moyen de production.

Les statistiques qui vont être développées de ce côté vont mesurer en quelque sorte le comportement des employeurs, le nombre d'emplois qui ont été nécessaires à l'activité économique de la région, donc ici le nombre d'emplois nécessaires à la production wallonne. De ce côté se trouvent aussi les postes vacants (mais cet aspect ne sera pas développé ici).

Cette partie du marché du travail est directement liée à l'économie ; la production des statistiques doit répondre aux normes internationales SEC. Pour l'emploi, ces normes sont tout à fait compatibles avec celles du BIT. Les estimations officielles pour cette partie sont celles de la comptabilité régionale de l'ICN. Mais c'est aussi cet aspect du marché du travail qu'éclairent les statistiques de Dynam-Reg présentées au point précédent.

Des deux côtés du schéma, on mesure un nombre d'emplois, mais il s'agit de deux notions différentes. Illustrons cela en prenant l'exemple du marché du travail wallon.

Du côté gauche du schéma, donc du côté des habitants, ici en l'occurrence les habitants de Wallonie, on a le nombre d'emplois qu'occupent les Wallons, qu'ils occupent ces emplois en Wallonie ou en Flandre ou à Bruxelles ou encore dans un pays frontalier (le Luxembourg, par exemple). C'est la population active occupée et c'est ce nombre d'emplois qui sert à calculer le célèbre **taux d'emploi**. Le taux d'emploi est bien une notion au lieu de domicile, qui concerne les habitants d'une région ou d'un pays.

Du côté droit du schéma, donc du côté des entreprises, on a le nombre d'emplois nécessaires à la production en Wallonie. Ces emplois peuvent être occupés par des Wallons, mais aussi par des Flamands ou des Bruxellois ou encore par des frontaliers entrants (des Français, par exemple). C'est donc de ce côté que l'on mesure les très médiatiques **créations d'emplois**.

Le flux de travailleurs entre la Wallonie et les autres régions ou pays permet de relier le premier et le deuxième angle d'approche.

²⁵ La résolution complète est disponible sur le site du BIT à l'adresse suivante : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087482.pdf. Voir extraits en annexe.

²⁶ Seules données comparables au niveau international et utilisées au niveau européen pour l'analyse du marché du travail et notamment le calcul du taux d'emploi qui fait l'objet de la cible des 75% dans la Stratégie EU2020. Elles seront décrites dans la Section 4.2.

La population active occupée est donc une mesure de l'emploi, au lieu de domicile, l'emploi des Wallonnes et des Wallons (exercé en Wallonie ou pas). L'emploi intérieur est une mesure de l'emploi au lieu de travail, les emplois en Wallonie (occupés par des Wallons et Wallonnes ou pas).

On peut formaliser la relation entre les deux concepts de la façon suivante :

Emploi intérieur wallon

- + navetteurs sortant de Wallonie
- + frontaliers sortant de Wallonie
- navetteurs entrant en Wallonie
- frontaliers entrant en Wallonie.

Population active occupée totale wallonne

Les personnes résidant et travaillant en Wallonie font à la fois partie de la population active occupée et de l'emploi intérieur wallon.

Schéma 3.2 : Population active occupée et emploi intérieur



On voit donc que le lien entre taux d'emploi et créations d'emploi est beaucoup plus complexe que ne le laisse penser le nom des indicateurs parce que l'emploi du taux d'emploi se mesure au lieu de domicile et les créations d'emplois au lieu de travail.

Le point commun entre les deux, ce sont les Wallons et les Wallonnes qui travaillent et habitent en Wallonie (Schéma 3.2).

3.2 LES SOURCES DE DONNÉES EN WALLONIE

Pour évaluer si l'augmentation de l'emploi intérieur a entraîné une augmentation de la population active occupée wallonne, il faut une source de données qui permet de mesurer à la fois l'offre et la demande de travail. Les statistiques faisant le plus clairement le lien entre les deux sont celles de la base de données HERMREG, constituée dans le cadre de l'estimation du modèle du même nom (voir point 2.4). Mais, d'autres sources de données, comme les comptes de l'emploi wallons et flamands (voir point 2.4) et les données du

Datawarehouse de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale²⁷, peuvent aussi apporter des éléments.

Les données de l'ONSS permettent d'établir le lien entre lieu de travail et lieu de domicile pour l'ensemble des salariés et sont à la base des estimations réalisées à partir des données administratives.

Les données de l'Enquête sur les forces de travail, menée par Statbel (Institut national de statistique belge²⁸), apportent également des informations intéressantes sur ce lien, mais elles ne couvrent pas les travailleurs qui ne résident pas en Belgique, les frontaliers entrants, et ne couvrent que les personnes vivant dans un ménage privé²⁹.

²⁷ Le Datawarehouse marché du travail et protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale et d'autres organismes publics. Le but du Datawarehouse marché du travail et protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités.

Il y a lieu de faire une distinction entre trois types d'applications :

- les applications de base: il s'agit d'applications pour lesquelles plusieurs statistiques fixes sont calculées selon une fréquence déterminée (par trimestre ou par année). Ces dernières n'ont plus été mises à jour, 2012 est la dernière édition ;
- les applications web: il est possible de consulter des statistiques sur le web par le biais de ces applications web ;
- les demandes de données sur mesure: il s'agit d'applications spécifiques à la demande d'instituts de recherche et des autorités.

La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale. Le DWH MT&PS est hébergé physiquement dans les locaux de Smals. Le Steunpunt Werk de la KU Leuven, le Centre METICES de l'ULB et le Centrum voor Sociologisch Onderzoek (CeSO) de la KU Leuven accordent, à l'heure actuelle, une aide scientifique.

Voir <https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/homepage/index.html>

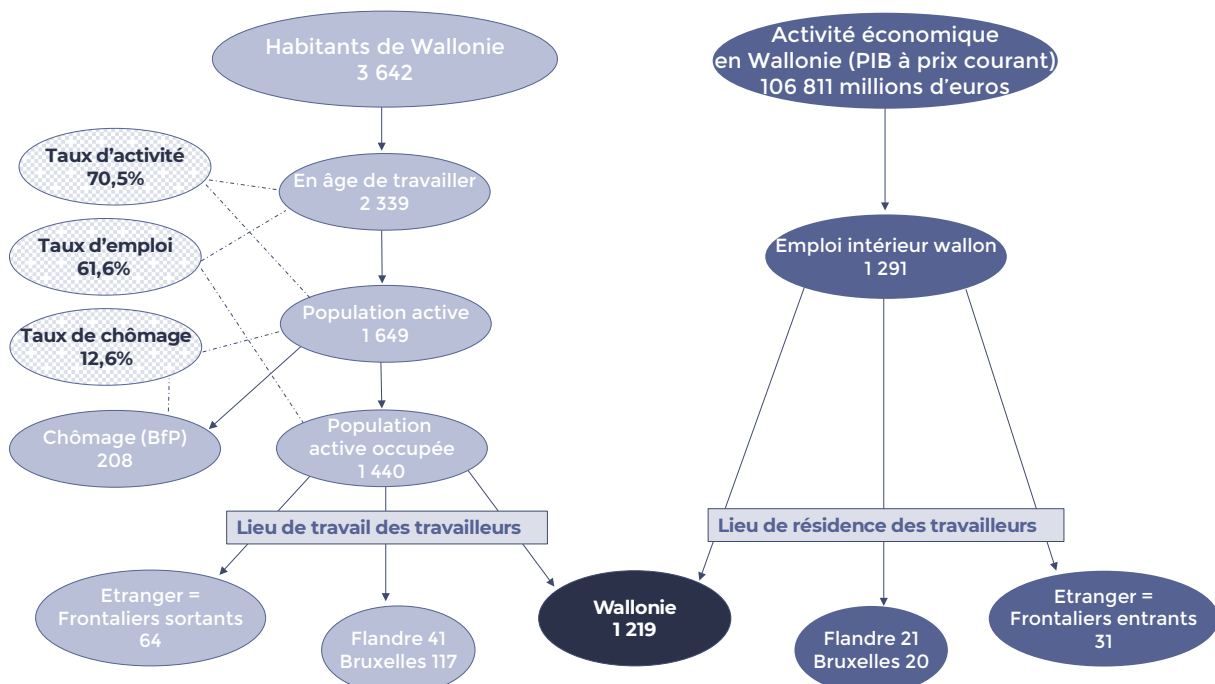
Liste des variables : https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/dwh_page/content/websites/datawarehouse/about/structure.html

²⁸ SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium

²⁹ Excluant donc les ménages collectifs tels que les maisons de retraite, prisons, casernes, couvents, orphelinats (voir Statbel, Metadata).
https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/metadata/T7.STAT_DTST_21.CTAC_ORG_1.DIFF_LVL_1.FR.pdf

3.3 QUELQUES CHIFFRES

Schéma 3.3 : Marché du travail en 2019 en Wallonie (en milliers de personnes)



Sources : IWEPS-HERMREG – juillet 2019

D'après les estimations établies en juillet 2019 sur la base du modèle HERMREG, la Wallonie aura généré en 2019 un PIB de 106 811 millions d'euros et 1,291 million d'emplois (emploi intérieur). Ces emplois sont occupés par 1,219 million de travailleurs résidant en Wallonie ainsi que par 21 000 travailleurs résidant en Flandre, 20 000 à Bruxelles et 31 000 travailleurs frontaliers, venant en grande majorité de France (Schéma 3.3).

Sur les 1,649 million de Wallons faisant partie de la population active, 1,219 million ont un emploi en Wallonie. En ce qui concerne les autres, soit ils exercent une activité en Flandre (41 000), à Bruxelles (117 000) ou à l'étranger (64 000, principalement au Luxembourg), soit ils sont au chômage (208 000). À noter que le chômage est ici mesuré selon la définition du Bureau fédéral du Plan³⁰.

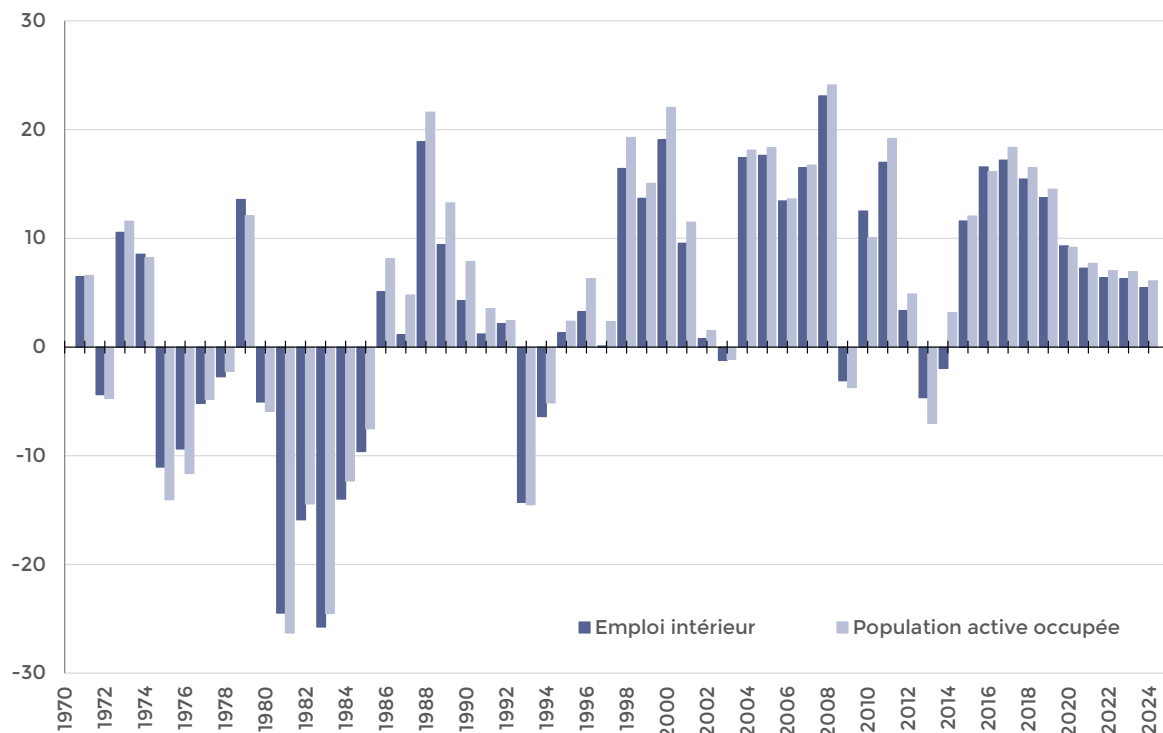
Notons également que sur la base de ces données, on peut calculer les taux d'activité, de chômage et bien sûr d'emploi. Nous le verrons dans le point suivant, il existe d'autre façon de calculer le taux d'emploi. Il est calculé ici sur la base de projection de données construites sur la base notamment de données administratives et par rapport à la population des 15-64 ans, bien différemment du taux mentionné dans la DPR qui est calculé sur la base de l'Enquête sur les forces de travail et par rapport à la population des 20-64 ans (nous examinerons cela dans la section 4).

Examinons maintenant l'évolution de l'emploi intérieur et de la population active occupée wallonne (Graphique 3.1, nous avons également intégré les projections à 2024). Même s'il y a une grande corrélation entre les deux, on peut observer que les mouvements de l'emploi

³⁰ La définition du chômage est spécifique au modèle HERMREG. En effet, le chômage est ici mesuré selon la définition du Bureau fédéral du Plan, c'est-à-dire en additionnant le nombre de DEI (demandeurs d'emploi inoccupés inscrits) et le nombre de chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

intérieur et de la population active occupée n'ont pas toujours la même ampleur et parfois même n'évoluent pas dans le même sens, par exemple en 2014.

Graphique 3.1 : Évolution de la population active occupée et de l'emploi intérieur wallon, à un an d'écart, en milliers de personnes



Source : HERMREG

4. Et le taux d'emploi alors ?

4.1 DÉFINITIONS

Pour que l'on puisse tous parler de la même chose, les concepts d'emploi et de chômage ont été définis au niveau international en 1982, par le Bureau International du Travail dans une résolution qu'on peut trouver sur internet³¹. Cette résolution donne des indications très précises pour répartir la population en âge de travailler en trois parties :

- **l'emploi (ou actifs occupés)**, constitué des personnes qui ont atteint un âge spécifié (fixé à 15 ans depuis 1992) et qui se trouvaient, durant une brève période de référence spécifiée telle qu'une semaine ou un jour, dans une des catégories suivantes : salariés (avec ou sans contrat formel) ou non-salarié. Il s'agit d'une définition très large de l'emploi ; en pratique, une heure de travail durant la semaine de référence est considérée comme un emploi.

On répartit alors le reste de la population en d'une part **les chômeurs** et d'autre part **les inactifs** :

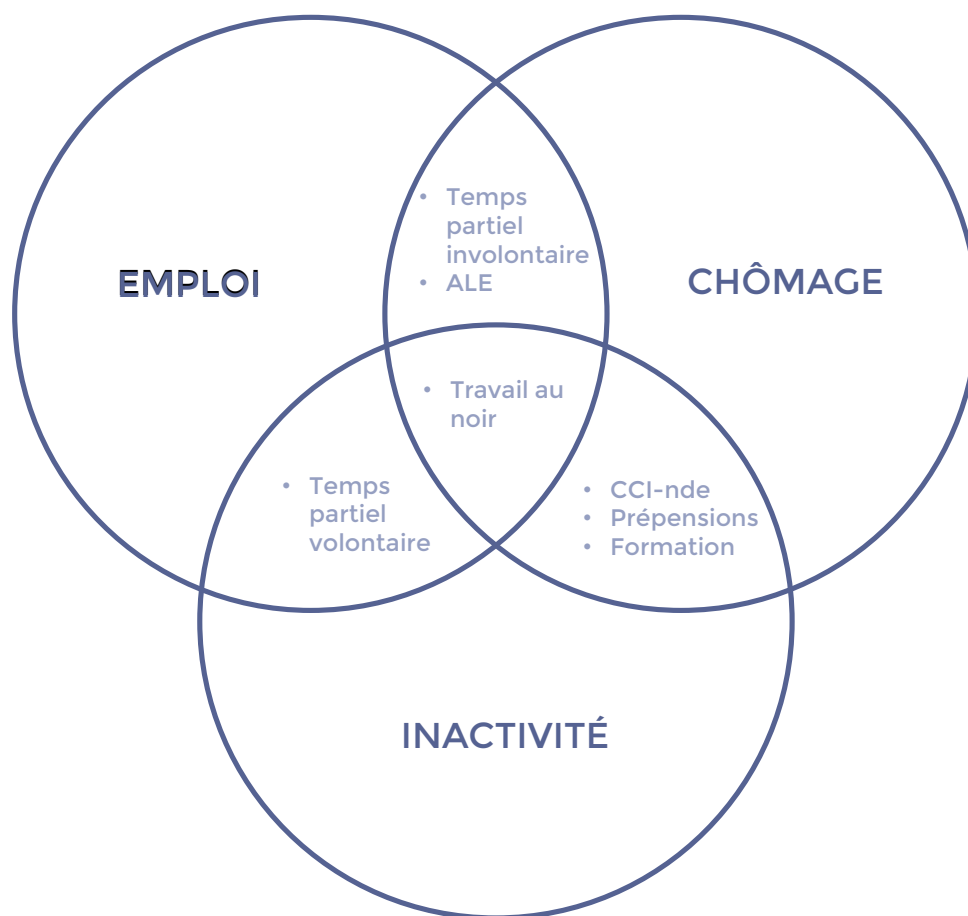
- **les chômeurs** sont les personnes qui au cours de la période de référence, étaient :
 - sans travail ;
 - disponibles pour travailler ;
 - à la recherche d'un travail.
- **la population inactive** comprend les personnes qui ne sont pas dans les deux catégories précédentes.

Ça a l'air très simple comme cela, mais dans la pratique les frontières entre ces différentes catégories ne sont pas aussi nettes, comme l'illustre le Schéma 4.1 inspiré d'un ouvrage de Jacques Freyssinet³².

³¹ Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1982) http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087482.pdf
Voir extraits en annexe.

³² Jacques Freyssinet – Le chômage – Repères, La découverte, Paris 1984, p.19.

Schéma 4.1 : Frontière entre emploi, chômage et inactivité



D'après Jacques Freyssinet – Le chômage – Repères, La découverte, Paris 1984, p.19.

Ainsi les personnes qui ont un emploi à temps partiel alors qu'elles souhaitent un temps plein sont dans l'emploi mais ont aussi des caractéristiques des chômeurs puisqu'elles restent demandeuses d'emploi, les personnes travaillant en ALE (Agence Locale pour l'Emploi) restent également demandeuses d'emploi.

Les personnes qui ont choisi de travailler à temps partiel ou y sont contraintes pour des raisons familiales ou médicales, sont pour partie en emploi et pour partie dans l'inactivité.

Entre le chômage et l'inactivité les frontières ne sont pas si étanches non plus. Les chômeurs qui sont en formation ne sont plus tenus de rechercher activement un emploi et n'ont ainsi plus toutes les caractéristiques pour être comptés dans le chômage. Les prépensionnés et chômeurs complets indemnisés non-demandeurs d'emploi relèvent de l'assurance chômage mais ne sont plus demandeurs d'emploi.

Enfin, il peut être difficile de choisir la catégorie dans laquelle comptabiliser les personnes travaillant au noir

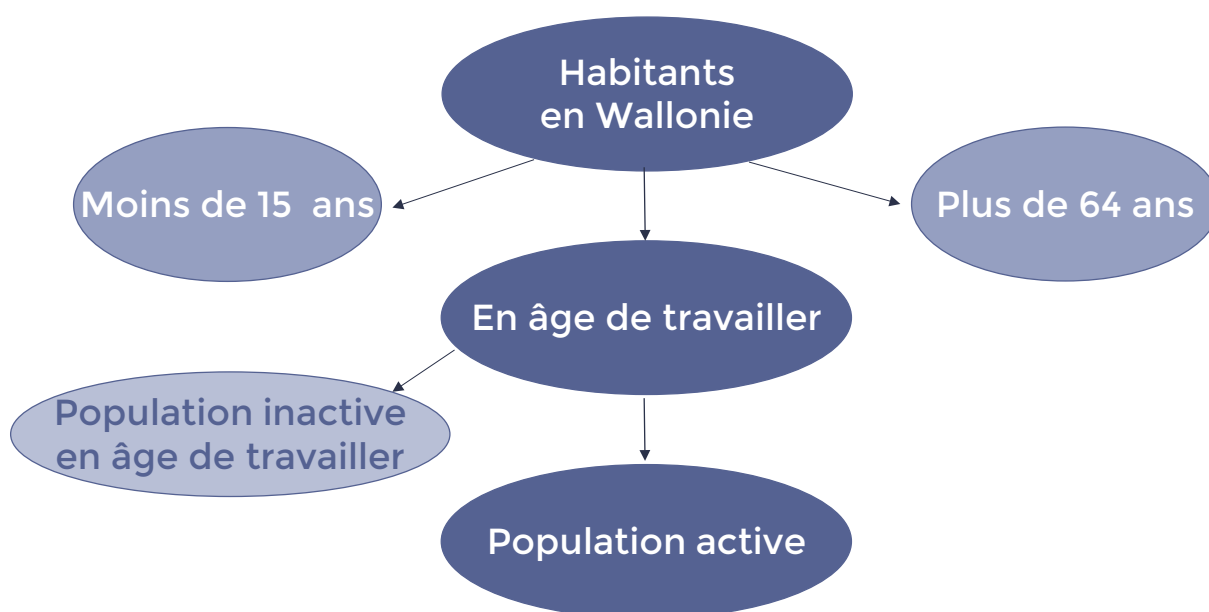
Faisons maintenant l'hypothèse que les frontières entre emploi, chômage et inactivité sont étanches³³. Répartissons maintenant la population dans les différents groupes.

³³ En appliquant strictement les définitions du BIT comme c'est le cas dans l'Enquête sur les forces de travail (voir point 4.2).

La répartition se fait par rapport à la population en âge de travailler. Généralement, il s'agit des 15-64 ans, mais cela peut être remis en question. En effet, le travail après 64 ans semble prendre de l'ampleur.

Parmi les personnes en âge de travailler, certaines se présentent sur le marché du travail (elles forment la population active) et d'autres non (elles sont étudiantes, prépensionnées, en invalidité, au foyer). Elles forment la population inactive en âge de travailler (Schéma 4.2).

Schéma 4.2 : Population inactive



Parmi les personnes qui se présentent sur le marché du travail, soit les actifs, certaines personnes ont un emploi, ce sont les actifs occupés, et d'autres sont au chômage, ce sont les actifs inoccupés. On a maintenant tous les éléments pour définir les taux. Les taux d'activité et les taux d'emploi se calculent en proportion de la population en âge de travailler. On regarde parmi les personnes qui sont en âge de travailler celles qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles aient la chance d'avoir un emploi ou pas ; c'est le taux d'activité. On peut aussi regarder parmi la population en âge de travailler celles qui travaillent effectivement, c'est le taux d'emploi (Schéma 4.3).

Le taux de chômage se calcule en proportion de la population active, c'est-à-dire que l'on regarde parmi les personnes qui se présentent sur le marché du travail, en gros parmi celles qui veulent travailler, la proportion de celles qui n'ont pas eu la chance d'avoir un emploi.

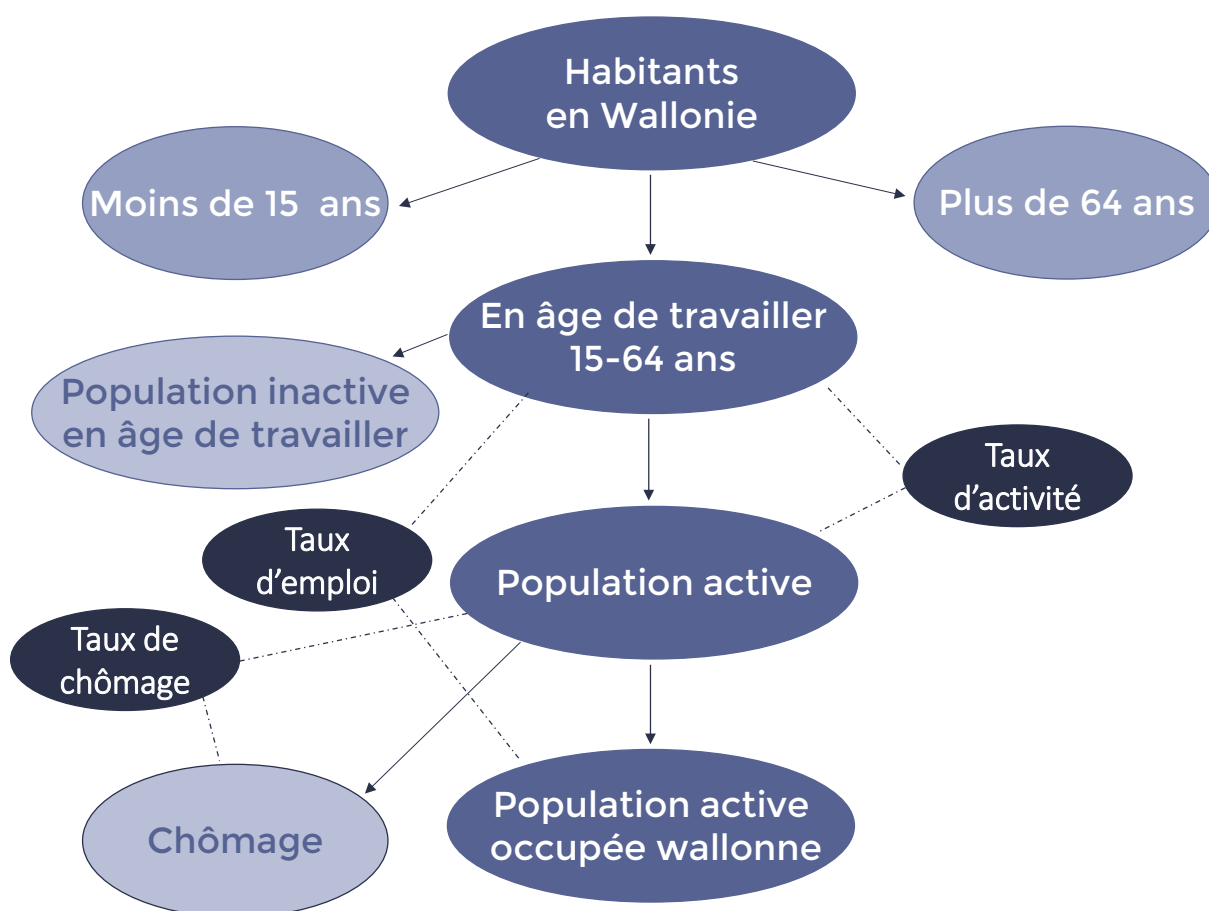
Taux de chômage = chômage / population active

Taux d'emploi = population active occupée / population en âge de travailler

Population active = population active occupée + chômage

Taux d'activité = population active / population en âge de travailler

Schéma 4.3 : Principaux taux du marché du travail



4.2 LES SOURCES DE DONNÉES EN WALLONIE

Le taux d'emploi est le plus souvent mesuré via l'Enquête sur les forces de travail³⁴. C'est d'ailleurs la seule source validée au niveau européen.

Cette enquête par sondage, à grande échelle³⁵, est organisée en Belgique par Statbel. C'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (les ménages collectifs sont donc exclus) réalisée dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT. Son but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

L'objectif est d'obtenir des informations comparables au niveau européen, notamment pour ce qui concerne les taux d'emploi et de chômage, mais également de collecter et de diffuser des données non disponibles par ailleurs. Il s'agit par exemple de la mobilité des

³⁴ Voir <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#documents>

³⁵ Chaque année, environ 47 000 ménages résidant en Belgique reçoivent un courrier leur demandant de participer à cette enquête. Le taux de réponse est supérieur à 75%. Les résultats reposent sur les réponses de près de 123.000 personnes (répondants) en âge de travailler (15 ans et plus) (source : <https://statbel.fgov.be> février 2020).

travailleurs, des motifs du temps partiel, des différentes formes de travail à temps partiel, de la profession, du niveau d'éducation de la population en âge de travailler...³⁶.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes³⁷.

Cette enquête a lieu de manière continue en Belgique depuis 1999 (avant, seulement au printemps). Toute enquête par sondage entraîne certains types d'erreurs au niveau des estimations et notamment des erreurs d'échantillonnage. Ces erreurs sont dues à l'aléa du tirage, celui-ci entraîne une différence probable, due au seul hasard, entre les résultats de l'enquête et ceux d'un dénombrement complet de la population.

Plus on souhaite détailler la classification des résultats, plus l'erreur aléatoire relative risque d'être grande. Les estimations de sous-groupes trop restreints subissent des fluctuations aléatoires trop importantes pour que les résultats soient interprétables. Stabel recommande d'interpréter toute estimation inférieure à 5 000 individus avec la plus grande des prudences³⁸. C'est pourquoi l'enquête ne fournit des données fiables qu'au niveau du pays et des régions (Wallonie, Flandre, Bruxelles).

Dans le cadre des comptes de l'emploi flamands et wallons, l'IWEPS et le Steunpunt Werk calculent la population active détaillée par catégorie, par âge, par sexe et par commune et donc également les taux d'emploi selon cette répartition. Ce calcul très fin, en l'absence de recensement exhaustif depuis 2001 en Belgique, nécessite la compilation de nombreuses données administratives (principalement dérivées des activités de la sécurité sociale belge). Les données sont traitées en respectant au mieux les recommandations du Bureau international du travail ; cependant elles restent fortement influencées par la législation sociale belge et, en particulier, la couverture large de notre assurance-chômage.

C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les arrondissements et les communes belges à d'autres zones au niveau international, l'IWEPS calcule des données calibrées sur l'Enquête

³⁶ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#documents>

³⁷ Les personnes ayant un emploi (parfois nommés "actifs occupés" ou encore "travailleurs") comprennent toutes celles qui ont atteint un âge spécifié (fixé à 15 ans depuis 1992) et qui se trouvaient, durant la semaine de référence, dans une des catégories suivantes:

Emploi salarié:

- personnes au travail: personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail (avec ou sans contrat formel) moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature;
- personnes qui ont un emploi mais ne sont pas au travail: personnes qui, ayant déjà travaillé dans leur emploi actuel, en étaient absentes durant la période de référence (pour cause de vacances, maladie, maternité, conflit social, intempéries ou autre) et avaient un lien formel avec leur emploi.

(Les apprentis qui ont reçu une rétribution en espèces ou en nature sont considérés comme travailleurs salariés)

Emploi non salarié :

- personnes au travail: personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, en espèces ou en nature (les aidants familiaux non rémunérés sont considérés comme travailleurs non salariés);
- personnes ayant une entreprise mais n'étant pas au travail: personnes qui, durant la semaine de référence, avaient une entreprise (industrielle, commerciale, agricole ou de services), mais n'étaient temporairement pas au travail pour toute raison spécifique. Source : Statbel (2008), L'Enquête sur les Forces de Travail - SPF Economie

³⁸ Statbel (2008), L'Enquête sur les Forces de Travail - SPF Economie

sur les forces de travail³⁹. Les totaux, par sexe, âge et région, correspondent exactement à ceux publiés par Statbel. Ces données peuvent différer légèrement des données publiées par Eurostat⁴⁰ qui revoie l'ensemble de la série chaque année.

Le Datawarehouse de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale fournit également beaucoup d'informations fines sur la population active.

Le modèle HERMREG fournit de longues séries de taux d'emploi des 15-64 ans selon un concept compatible avec les séries d'emploi intérieur et permet aussi de projeter à cinq ans les taux d'emploi BIT des 20-64 ans de l'Enquête sur les forces de travail.

Le SPF Emploi travaille à la construction d'une estimation de la population active et de ses composantes, sur la base de données administratives et d'enquête, compatible avec les données d'emploi intérieur de la comptabilité nationale et régionale.

Ce sont les données de l'ONSS qui sont à la base de toutes les estimations de la population active occupée salariée qui font appel aux données administratives. L'évolution du nombre d'actifs occupés salariés est publiée dans la brochure beige de l'ONSS « Emploi salarié » et pour les plus pressés dans la brochure verte « Estimations rapides de l'emploi salarié ».

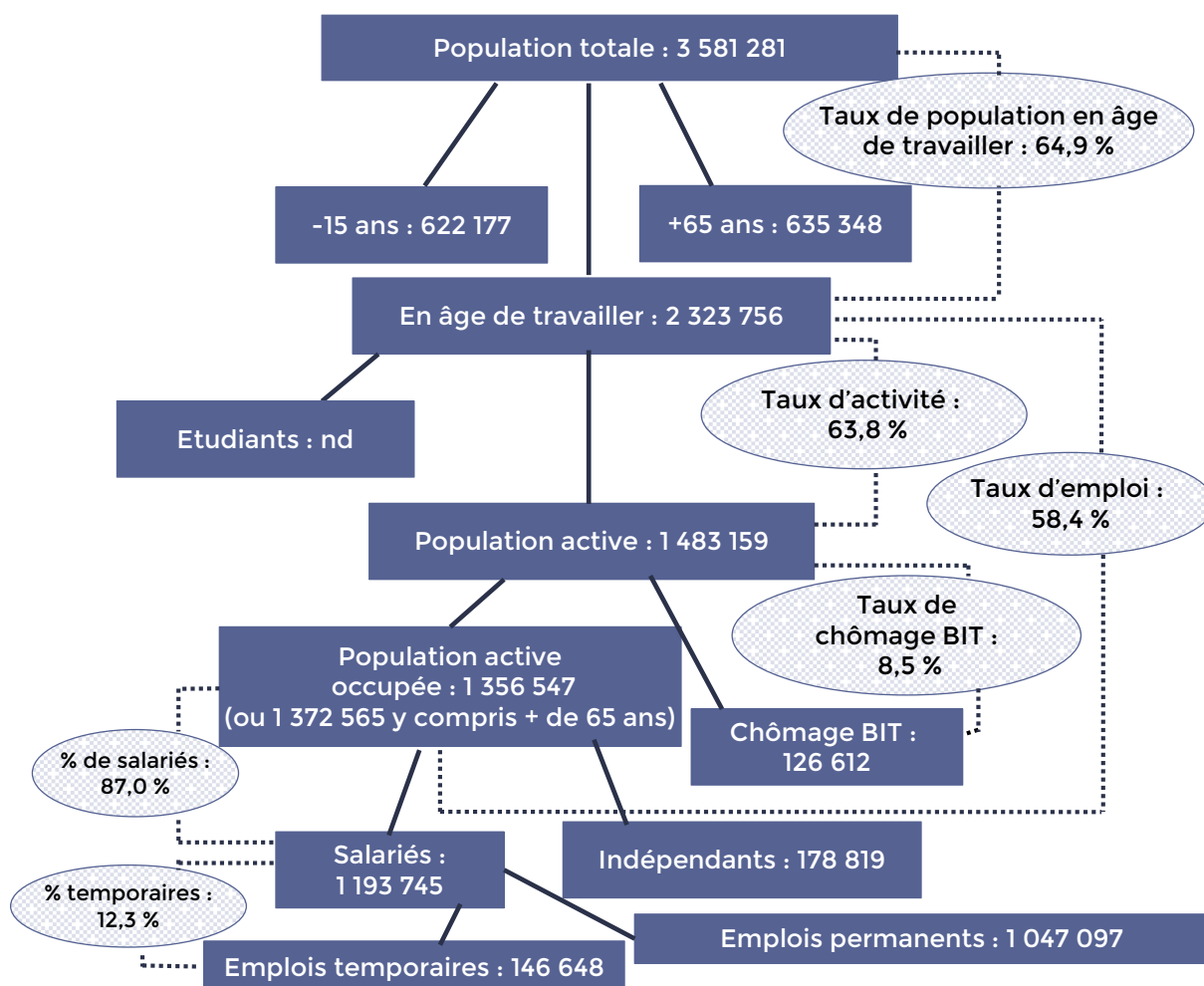
L'emploi indépendant peut être estimé sur la base des données de l'INASTI.

³⁹ IWEPS - Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage par commune calibrés sur l'Enquête sur les forces de travail <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-dactivite-taux-demploi-taux-de-chomage-commune-calibres-lenquete-forces-de-travail/>

⁴⁰ Le service statistique de l'Union européenne.

4.3 QUELQUES CHIFFRES

Schéma 4.4 : Structure d'activité de la population wallonne en 2018



Sources : Enquête sur les forces de travail – Statbel – IWEPS – Chiffres-clés de la Wallonie – Fiche Structure d'activité de la population wallonne (Concept BIT) (L012)

En 2018, la Wallonie comptait 3 581 281 habitants (membres d'un ménage privé⁴¹). 622 177 avaient moins de 15 ans et 635 348 plus de 65 ans. 2 323 756 étaient en âge de travailler, soit 64,9% de la population (Schéma 4.4).

Parmi ces personnes âgées de 15 à 65 ans, 1 483 159 se sont présentées sur le marché du travail. Ces dernières, appelées aussi actifs, représentaient 63,8% de la population en âge de travailler. Ils n'avaient pas tous un emploi. 8,5% d'entre eux, soit 126 612 étaient au chômage (concept BIT). Le solde - 1 356 547 personnes - avait un emploi. Ils représentaient

⁴¹ Il s'agit de la population des ménages privés (excluant donc les ménages collectifs tels que les maisons de retraite, prisons, casernes, couvents, orphelinats...) qui résident sur le territoire national, y compris les personnes qui, pour des raisons d'études, de congés, de maladie, de mission... se sont éloignées du domicile pour moins d'un an. Le ménage est ici défini comme une unité constituée, soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de famille, occupent habituellement un même logement et y vivent en commun (voir Statbel, Metadata https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/metadata/T7.STAT_DTST_21.CTAC_ORG_1.DIFF_LVL_1.FR.pdf)

58,4% de la population en âge de travailler. C'est le taux d'emploi des 15-64 ans (à ne pas confondre avec le taux d'emploi des 20-64 ans, 63,7%, voir point 4.4).

Il faut noter que certaines personnes (en très grande majorité des indépendants) travaillent au-delà de 64 ans. Si on prend en compte toutes les tranches d'âge, on comptabilise en Wallonie 1 372 565 personnes ayant un emploi. 1 193 745 sont salariées (soit 87,0% des actifs occupés) et 178 819 sont indépendantes.

Parmi les salariés, 12,3% ont un emploi temporaire, soit parce qu'ils ont un contrat à durée déterminée, soit parce qu'il s'agit d'un intérim, d'un stage ou d'un travail occasionnel.

4.4 ... ET LE TAUX D'EMPLOI DANS LA DPR ?

Nous pouvons lire dans la DPR 2019-2024 : « Le taux d'emploi wallon est actuellement de 63,7%, ce qui signifie que moins de deux tiers de la population en âge de travailler participe effectivement au marché de travail. Augmenter le taux de participation des Wallonnes et des Wallons au marché du travail est une priorité du Gouvernement.

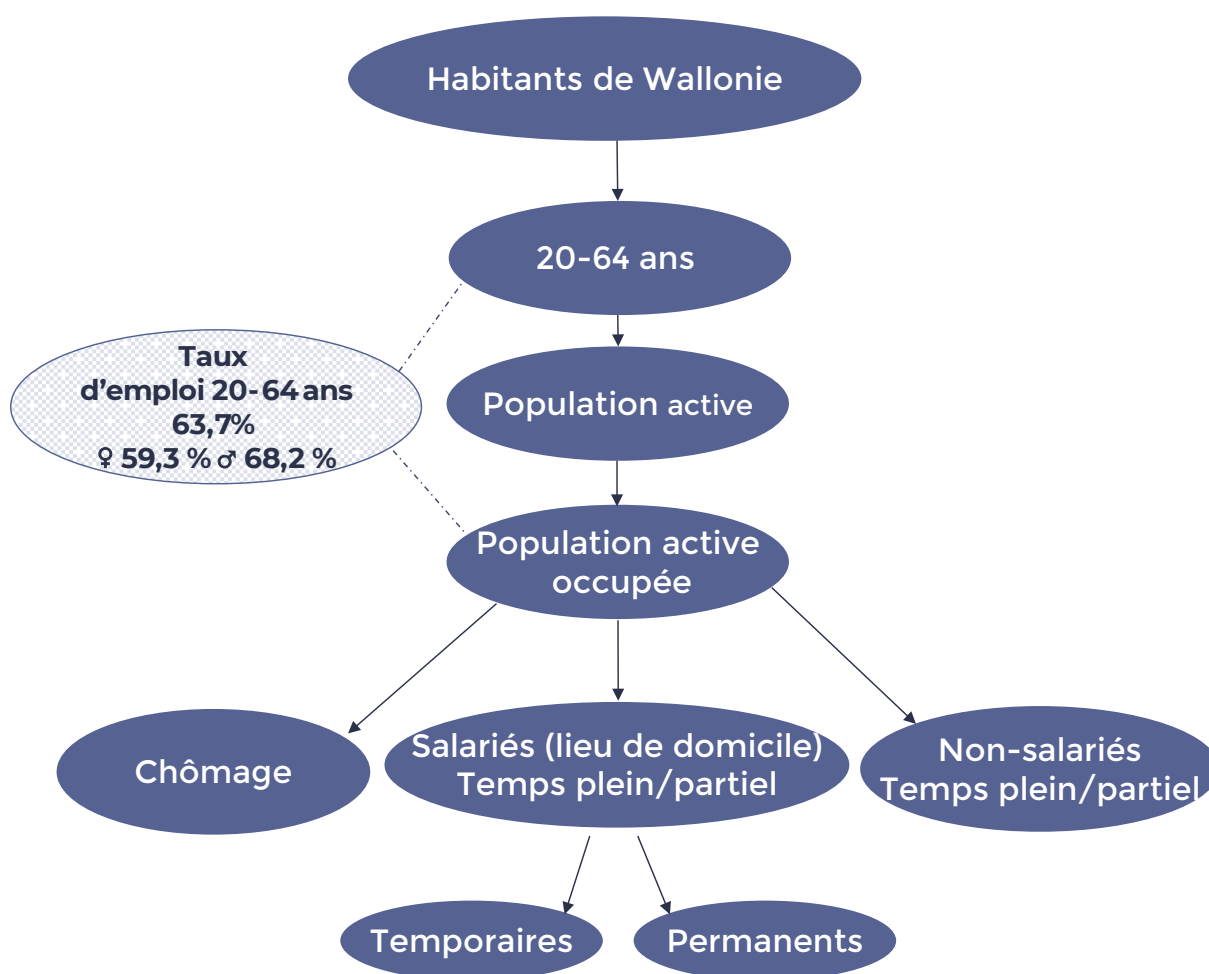
Dans ce cadre, le Gouvernement se fixe comme objectif que le taux d'emploi atteigne 68,7% à l'horizon 2025, s'inscrivant dans une perspective de plein emploi en 2030 »⁴².

Ce taux d'emploi est calculé pour la tranche d'âge des 20-64 ans. Il s'agit donc du rapport entre le nombre de personnes de 20 à 64 ans, résidant en Wallonie, occupées (qui ont un emploi en Wallonie ou ailleurs) divisé par la population totale wallonne de 20 à 64 ans.

Il est calculé sur la base de l'Enquête sur les forces de travail et se conforme strictement aux critères du BIT, il permet ainsi les comparaisons internationales.

⁴² DPR 2019-2024, page 22.

Schéma 4.5 : Taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie en 2018 – Schéma de calcul



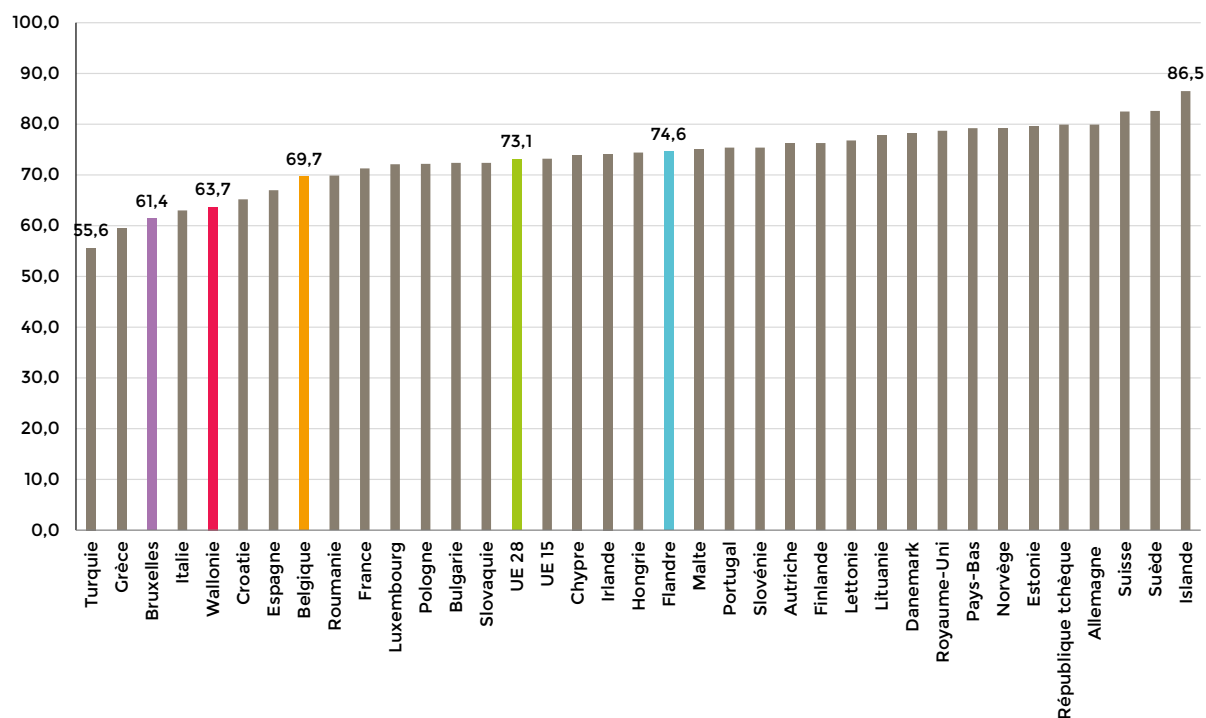
Sources : Enquête sur les forces de travail – Statbel – IWEPS – Chiffres-clés de la Wallonie. L032

Si, globalement, un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, pour les jeunes, un taux d'emploi faible peut être interprété de manière positive comme une possibilité pour ceux-ci de poursuivre leurs études. C'est pourquoi les objectifs européen et wallon concernent les 20-64 ans et non les 15-64 ans. Cette tranche d'âge a été définie afin de permettre au mieux les comparaisons internationales. La tranche d'âge des 25-64ans est parfois également utilisée lorsque l'on compare les taux d'emploi par niveau de diplôme. En Wallonie, en 2018, le taux d'emploi des 25-64 ans s'élevait à 67,4% (soit 39,7% pour les faiblement diplômés, 69,6% pour le niveau moyen et 83,8% pour les diplômés du supérieur⁴³).

À noter que dans la population active occupée, soit le numérateur du taux d'emploi, chaque habitant et habitante de Wallonie ayant un emploi est compté comme une unité, qu'il ou elle travaille à temps plein ou à temps partiel, que son emploi soit permanent ou temporaire (Schéma 4.5).

⁴³ Stabel - Enquête sur les forces de travail 2018 Voir aussi la fiche IWEPS L021 Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme (<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-25-64-ans-selon-niveau-de-diplome/>)

Graphique 4.1 : Taux d'emploi BIT des 20-64 ans en 2018



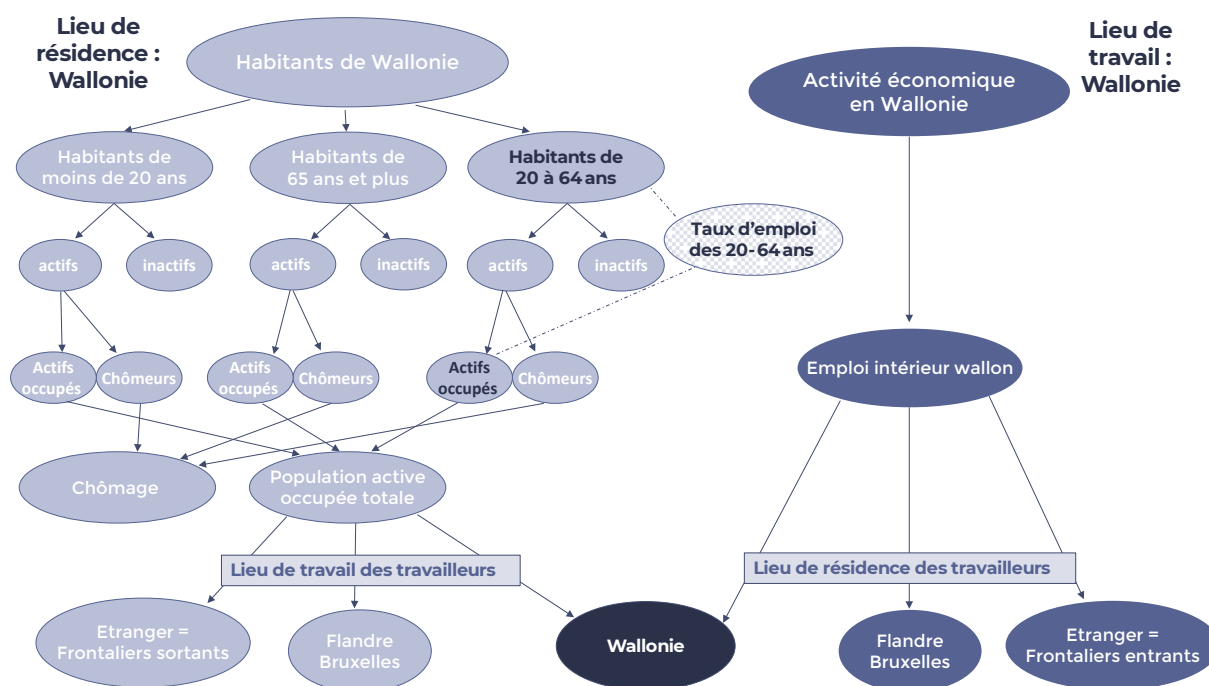
Sources : Enquête sur les forces de travail – Update Eurostat 01/07/2019 – Steunpunt Werk

En 2018, le taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie (63,7%) reste inférieur à la moyenne belge (69,7%), aux moyennes européennes (73,1% pour l'Europe des 28 et 73,2% pour l'Europe des 15) et au taux flamand (74,6%), mais il est supérieur au taux observé à Bruxelles (61,4%).

5. De l'embauche à la variation du taux d'emploi des 20-64 ans

5.1 LIEN ENTRE LES EMBAUCHES, L'EMPLOI INTÉRIEUR ET LE TAUX D'EMPLOI DES 20-64 ANS

Schéma 5.1 : Lien entre le taux d'emploi des 20-64 ans et l'emploi intérieur en Wallonie



Source : IWEPS

Que faut-il pour que les embauches dans les entreprises wallonnes se traduisent par une augmentation du taux d'emploi wallon des 20-64 ans ?

Pour que les embauches en Wallonie se traduisent par une augmentation brute de l'emploi wallon, il faut que dans au moins une entreprise monorégionale wallonne qui embauche, il y ait eu plus d'entrées que de sorties de travailleurs et/ou que dans les établissements wallons d'au moins une entreprise multirégionale les embauches + les glissements entrants soient supérieurs aux départs + les glissements sortants.

Pour que l'augmentation brute d'emplois se traduise par une augmentation de l'emploi intérieur, il faut que l'augmentation brute soit supérieure à la diminution brute.

L'augmentation de l'emploi intérieur wallon ne se traduira par l'augmentation de la population active occupée wallonne que si ces emplois sont occupés par des Wallons et des Wallonnes et non par des frontaliers entrants ou des travailleurs des deux autres régions du pays (Schéma 5.1).

Pour que cela ait potentiellement un impact sur le taux d'emploi wallon des 20-64 ans, il faut que les Wallons et Wallonnes qui occupent ces emplois aient entre 20 et 64 ans. Ces

emplois pourraient en effet être occupés par des jeunes de moins de 20 ans et des personnes âgées de plus de 64 ans.

Si effectivement la population active occupée des 20-64 ans augmente, pour que le taux d'emploi augmente, il faut que le dénominateur du taux, la population de 20-64 ans, n'augmente pas plus rapidement. Le taux n'augmentera que si la population a crû à un rythme plus faible, est restée stable ou a diminué.

À noter que le taux d'emploi wallon pourrait aussi augmenter, même s'il n'y a pas eu d'augmentation de l'emploi en Wallonie ni d'embauche en Wallonie, par le fait qu'un nombre croissant de Wallons et Wallonnes trouverait un emploi en Flandre, à Bruxelles ou dans un pays frontalier (France, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg) ou si des personnes résidant hors de Wallonie, ayant un emploi (en Wallonie ou ailleurs) déménageaient en Wallonie et gardaient cet emploi. Il pourrait aussi augmenter même si le nombre de Wallons et Wallonnes occupés restait stable par le fait que la population des 20-64 ans diminuerait (voir les effets de la variation de la population des 20-64 ans dans le graphique 5.1).

Signalons aussi que le morcellement et la précarisation des emplois concourent mécaniquement à répartir de façon inégalitaire la quantité de travail disponible sur un nombre plus important de personnes et donc à augmenter le taux d'emploi (comme précisé au point 4.4, dans le calcul du taux d'emploi, chaque personne en emploi est comptée comme une unité, qu'elle travaille à temps plein ou à temps partiel, que son emploi soit permanent ou temporaire).

De manière moins mécanique, la précarisation de certaines populations inactives (par exemple les étudiants) peut aussi pousser le taux d'emploi à la hausse, tout comme le raccourcissement de la durée des études.

5.2 LES SOURCES DE DONNÉES EN WALLONIE

Nous les avons décrites dans les sections précédentes. Plusieurs sources de données sont possibles à chaque étape du parcours.

Dans cette partie, nous allons tenter de voir comment relier les deux sources de données officielles relatives à l'emploi les plus utilisées en Wallonie et rappeler leurs caractéristiques :

Les comptes régionaux publiés par l'ICN, source de la mesure de la variation de l'emploi intérieur.

L'Enquête sur les forces de travail (EFT), source du calcul du taux d'emploi « officiel », cible de la politique européenne et de la politique wallonne.

Ces deux sources de données relèvent de deux sphères bien différentes.

Le calcul de l'emploi, au sein des comptes régionaux, se fait dans le respect des normes internationales SEC. L'emploi estimé doit être tout à fait compatible avec les estimations des autres agrégats de l'économie, le produit intérieur brut, la valeur ajoutée, les rémunérations, la formation brute de capital fixe, les importations, les exportations, la consommation... Pour ce faire, l'ICN compile une grande variété de données tant

administratives (ONSS, TVA...) que d'enquêtes auprès des entreprises et des ménages (principalement réalisées par Statbel).

Le calcul du taux d'emploi se fait sur la base de l'EFT, une enquête auprès des ménages privés, menée pendant toute l'année, qui repose sur les réponses de près de 123 000 personnes (pour l'ensemble de la Belgique). Elle permet de classer la population de 15 ans et plus, selon les normes du BIT, en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories. Cette enquête est également réalisée dans les autres États membres de l'UE et est coordonnée par EUROSTAT. En Belgique, l'EFT est organisée par Statbel (voir section 4.2)

Comment faire le lien entre les créations nettes d'emplois mesurées par l'ICN et la variation du taux d'emploi mesurée par l'Enquête sur les forces de travail ?

Pour cela, il faudrait un agrégat commun mesuré dans les deux sources. L'idéal serait de disposer de la population active occupée (le numérateur du taux d'emploi) dans les deux sources.

La population active occupée n'est pas estimée dans le cadre des comptes régionaux, mais pour les besoins du modèle, l'équipe HERMREG réalise une estimation de la population active occupée, compatible avec les données d'emploi intérieur de la comptabilité régionale. Sur cette base, on peut ainsi comparer l'évolution de l'emploi intérieur et de la population active occupée (voir Section et Graphique 3.1). L'unité de compte est la personne et le champ d'observation couvre l'ensemble des salariés et des indépendants.

Dans l'Enquête sur les forces de travail, on peut aussi mesurer la population active occupée pour les salariés et les indépendants, l'unité de compte est également la personne. Cependant depuis 2017, le champ ne couvre que la population vivant dans un ménage privé (excluant donc les personnes vivant au sein de ménages collectifs tels que les maisons de retraite, prisons, casernes, couvents, orphelinats... soit environ 45 000 personnes en Wallonie⁴⁴).

Il est aussi très important de savoir que comme la population active occupée de l'EFT est mesurée sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, même si la donnée publiée par Statbel pour la population active occupée des 15-64 ans en 2018 en Wallonie est 1 356 546, il faut comprendre qu'elle est avec 95% de certitude comprise entre 1 342 094 et 1 370 998. Toute variation au sein de l'intervalle de confiance n'est pas forcément significative et n'est donc pas forcément interprétable.

Relier les créations nettes d'emplois mesurées par les comptes régionaux à la variation du taux d'emploi mesuré par l'Enquête sur les forces de travail est donc un exercice très périlleux.

Nous avons, en plus, voulu ajouter à cet exercice la partie qui se trouve en amont de la création nette, les embauches. Pour cela, la source de données Dynam-Reg est

⁴⁴ 44 817 personnes vivaient dans un ménage collectif en Wallonie au 1^{er} janvier 2019. Voir Walstat Indicateur taille des ménages, source de base : Registre national, SPF économie – Statbel

incontournable puisque c'est la seule qui permet de les mesurer. Pour relier ces données avec celles des comptes régionaux de l'ICN, le point commun est cette fois l'évolution nette de l'emploi salarié. Celle-ci sera différente selon les deux sources puisqu'elle est mesurée au 30 juin, en poste de travail dans Dynam-Reg et en moyenne annuelle et en nombre de personnes par l'ICN (voir section 2).

Pour le calcul de l'évolution nette, comme déjà mentionné, les données de la statistique décentralisée de l'ONSS sont également très souvent utilisées car elles sont plus rapidement disponibles que les données de l'ICN. Elles couvrent le même champ que les données Dynam-Reg.

5.3 QUELQUES CHIFFRES

Dans le Tableau 5.1, ainsi que dans les tableaux plus complets en annexe (A1 et A2), nous avons tenté l'exercice de rassembler les données permettant d'établir le lien entre les embauches et la variation du taux d'emploi en incluant les données le plus souvent publiées. Elles sont au nombre de trois :

- l'évolution nette de l'emploi intérieur salarié sur la base des données de l'ONSS ;
- l'évolution nette de l'emploi intérieur total sur la base des données de l'ICN ;
- la variation du taux d'emploi des 20-64 ans sur la base des données de l'Enquête sur les forces de travail.

Tableau 5.1: Des embauches à la variation du taux d'emploi en Wallonie : tentative de chiffrage

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Emploi intérieur salarié Dynam-Reg				
Embauches	150 409	159 248	173 188	174 107
Glissements entrants	4 837	4 428	4 582	2 831
Augmentation brute de l'emploi	55 406	59 672	66 304	58 155
Variation nette de l'emploi salarié	6 251	15 892	19 757	9 065
Emploi intérieur (ICN) estimations de février 2019				
Variation nette de l'emploi intérieur salarié	9 584	13 820	14 937	
Variation nette de l'emploi intérieur	11 625	16 767	17 183	
Emploi intérieur et population active occupée, HERMREG, estimations de juillet 2019				
Variation nette de l'emploi intérieur salarié	9 558	13 628	14 941	12 969
Variation nette de l'emploi intérieur	11 599	16 575	17 187	15 456
Variation nette de la population active occupée	12 056	16 134	18 359	16 494
Actifs occupés et population, Enquête sur les forces de travail (EFT)				
Variation nette de la population active occupée de 15 ans et +	-2 632	17 820	(7 473)*	17 742
Variation nette de la population active occupée des 20-64 ans	-5 756	21 417	(5 991)*	12 368
Variation nette de la population des 20-64 ans	97	-519	(-10 316)*	1 025
Taux d'emploi des 20-64 ans (EFT)	2015	2016	2017	2018
Taux	61,5%	62,6%	63,2%	63,7%
Variation en pp	-0,3pp	1,0pp	(0,6pp)*	0,6pp

Sources : ICN – Comptes régionaux – février 2019 - HERMREG – juillet 2019 – ONSS Statistiques décentralisées - Dynam Reg. IBSA – IWEPS – Département WSE – ONSS – HIVA-KU Leuven. Enquête sur les forces de travail – Statbel

Note : *Evolution non interprétable, rupture de série très importante. Changement au niveau de l'échantillonnage de la méthode d'interrogation et du questionnaire. Le champ d'observation change également et ne porte plus que sur les ménages vivant dans un ménage privé.

Les données de Dynam-Reg permettent de vérifier en amont le nombre d'embauches ayant permis l'augmentation nette de l'emploi. Celles du modèle HERMREG permettent de relier emploi intérieur et population active occupée. Sur la base de l'Enquête sur les forces de travail, on peut estimer l'évolution de la population active occupée totale et celle des 20-64 ans, ainsi que de la population totale des 20-64 ans.

Le but de l'exercice n'est pas l'analyse des chiffres. Cela fera l'objet d'une autre recherche. Il s'agit ici de commenter brièvement et de voir les problèmes qui peuvent surgir lorsque l'on rapproche les données.

Les données rassemblées diffèrent quant à l'unité de comptage, la période de mesure, le champ couvert, la méthode et les normes qu'elles respectent même si les normes du BIT et celles du SEC sont très proches. Nous avons synthétisé cela dans le Tableau A3 en annexe.

Dans le Tableau 2.4, on peut comparer les évolutions nettes de l'emploi salarié selon les différentes sources et, sur la base des données Dynam-Reg, connaître les embauches et les créations et augmentations brutes sous-jacentes.

Même si les estimations diffèrent pour des raisons méthodologiques (Tableau A3 en annexe et voir le point 5.2 et plus en détail dans la Section 2), on peut conclure, grossièrement, que l'emploi salarié en Wallonie a augmenté dans une fourchette de 6 200 à 9 600 unités entre 2014 et 2015 selon la source utilisée. Puis, il y a eu une accélération avec des augmentations comprises entre 13 800 et 16 000 emplois entre 2015 et 2016 et dans un intervalle de 14 900 à 19 700 emplois entre 2016 et 2017. Ensuite, le rythme s'est ralenti avec une augmentation comprise entre 9 000 et 13 000 emplois entre 2017 et 2018. Les données Dynam-Reg nous montrent que le nombre d'embauches n'est pas forcément corrélé avec la création nette de l'emploi : l'emploi a augmenté plus entre 2016 et 2017 (+19 757 postes selon l'ONSS et Dynam-Reg) qu'entre 2017 et 2018 (+9 064 unités selon les mêmes sources) et pourtant le nombre d'embauches entre 2016 et 2017 (173 188 selon Dynam-Reg) est plus petit qu'entre 2017 et 2018 (174 0107 selon la même source). Le fait qu'il y ait eu moins de glissements entrants entre 2017 et 2018 qu'entre 2016 et 2017 explique cela en partie, mais c'est surtout l'augmentation des sorties qui explique ce phénomène (Section 2.5).

L'emploi intérieur total suit un profil semblable à l'évolution de l'emploi salarié.

Les données HERMREG montrent le lien entre l'évolution de l'emploi intérieur et l'évolution de la population active occupée (que nous avons déjà observé dans le Graphique 3.1).

Sur cette base, on peut observer que les évolutions à un an d'écart des deux agrégats sont du même ordre de grandeur, avec, en nombre de personnes, sur la période étudiée, une augmentation de la population active occupée très légèrement supérieure à celle de l'emploi intérieur⁴⁵.

Passons maintenant aux données de l'Enquête sur les forces de travail. La variation de la population active occupée totale estimée entre 2015 et 2016 et entre 2017 et 2018, autour de 17 000 personnes est très proche de l'estimation dans HERMREG (un peu plus de 16 000 personnes).

Par contre, entre 2014 et 2015, la population active occupée aurait augmenté de 12 000 personnes selon les données HERMREG, (compatibles avec l'emploi intérieur de l'ICN) et reculé de -2 600 selon l'EFT. L'examen de cette divergence a fait l'objet d'une note réalisée

⁴⁵ L'augmentation est légèrement supérieure en nombre de personnes mais pas en taux de croissance puisqu'en Wallonie la population active occupée est plus grande que l'emploi intérieur voir Section 3.3 et tableaux en annexe.

par le Forem et l'IWEPS⁴⁶. Il a été mis en évidence notamment l'importance de prendre en compte les intervalles de confiance⁴⁷.

En prenant ceux-ci en compte, la population active occupée en 2014, soit 1 332 161 personnes, a en fait 95% de chance d'être comprise entre 1 317 602 et 1 346 719. En 2015, elle est de 1 329 529 personnes, soit 95% de chance d'être comprise entre 1 314 334 et 1 344 723. Une évolution de 12 000 aurait donc pu être possible, mais l'aléa de l'échantillonnage a conduit à l'estimation de -2 600.

Plus généralement, des tests d'hypothèse pourraient aider à évaluer s'il y a eu un accroissement de la population active occupée estimée sur la base de l'EFT entre deux années et éventuellement le quantifier.

L'évolution entre 2016 et 2017 n'est quant à elle pas interprétable notamment parce que la population sur laquelle les données sont extrapolées est passée de la population totale à la population vivant dans un ménage privé. Ce n'est pas la seule rupture de série entre ces deux années, en 2017 l'enquête sur les forces de travail a en effet été très largement réformée, les raisons et les conséquences de ces changements ont été très bien documentées par Anja Termote et Astrid Depickere dans « Réforme de l'enquête sur les forces de travail en 2017 »⁴⁸.

Aléa de l'échantillonnage, rupture de série, tout cela montre l'importance de disposer de plusieurs sources de données et angles d'approche.

Continuons le parcours, cette fois au sein de la même source de données (l'EFT). On peut observer que la variation de la population active occupée des 20-64 ans diffère de celle de la variation de la population active occupée totale. Plus importante quand on regarde l'évolution entre 2015 et 2016 (+21 400 pour les 20-64 ans et +17 8000 pour le total) et moins dans l'évolution de 2017 à 2018 (+12 400 pour les 20-64 ans et +17 700 pour le total).

Pour *in fine* arriver à l'évolution du taux d'emploi des 20-64 ans, il faut prendre en compte l'évolution de la population des 20-64 ans. Celle-ci est très stable⁴⁹ ces dernières années.

⁴⁶ Fabienne DEBECKER, Jean-Marc MANFRON, Laurence VANDEN DOOREN, Valérie VANDER STRICHT - L'évolution du taux d'emploi et de l'emploi intérieur en Wallonie - Le FOREM, IWEPS, avril 2017 – Document de travail interne.

⁴⁷ A partir d'un échantillon restreint de la population adulte (15 ans et plus) du Royaume vivant en ménage privé (environ 123.000 répondants) l'enquête sur les forces de travail a pour ambition de fournir des informations sur l'ensemble de cette population. L'échantillon étant tiré au hasard, les résultats fournis par le sondage sont aléatoires. Ceci signifie notamment que deux échantillons de même taille, tirés dans la même population, ne fourniraient vraisemblablement pas des résultats identiques.

A une valeur (effectif, moyenne, proportion,...) estimée à partir de l'échantillon tiré, on peut associer des "valeurs limites", aléatoires elles aussi, qui déterminent un "intervalle de confiance" (I.C.) d'une valeur centrale estimée par le sondage. Cet intervalle de confiance reflète le niveau de précision associé au sondage pour la valeur estimée. Plus cet intervalle est restreint, plus la valeur déduite du sondage sera considérée comme précise. Les intervalles de confiance sont classiquement donnés à 95% de probabilité et s'étendent (approximativement) de ± 2 fois l'écart type de l'estimation par rapport à la valeur centrale. Cela veut dire que l'intervalle de confiance "à deux s" obtenu a 95 "chances" sur 100 de contenir la "vraie" valeur de la variable étudiée (qui correspond à l'ensemble de la population et n'est pas aléatoire).

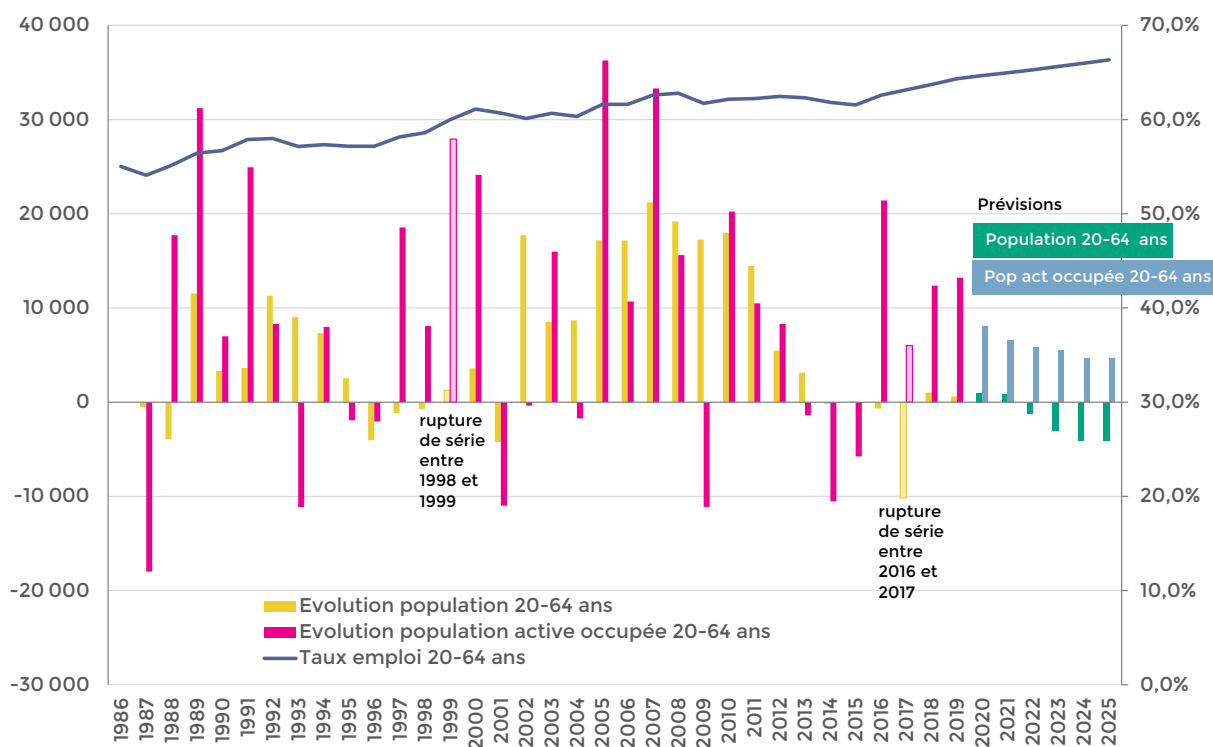
Sources : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#documents> – février 2020 et Statbel (2008), L'Enquête sur les Forces de Travail - SPF Economie

⁴⁸ Termote A, Depickere A (2018) Réforme de l'enquête sur les forces de travail en 2017. Statbel. Analyse n°4, décembre.

⁴⁹ Comme déjà mentionné l'évolution entre 2016 et 2017 n'est pas interprétable puisque la population sur laquelle les données sont extrapolées est passée de la population totale à la population vivant dans un ménage privé. Le recul de la population observé sur le graphique n'est dû qu'au changement du champ d'observation.

C'est donc la variation de la population active occupée qui donne le profil de l'évolution du taux d'emploi (voir graphique 5.1).

Graphique 5.1 : Taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie (échelle de droite) et évolution à un an d'écart, en nombre de personne, de la population active occupée et de la population des 20-64 ans en Wallonie (respectivement numérateur et dénominateur du taux d'emploi) (échelle de gauche)



Sources : Enquête sur les forces de travail – Statbel – Prévisions Hermreg et IWEPs

6. Conclusions

Le parcours de l'embauche à la variation du taux d'emploi nous fait voyager d'un côté à l'autre du marché du travail.

Du côté de la demande de travail de la part des entreprises, pour lesquelles le travail est un moyen de production, les embauches, les créations d'emplois et l'augmentation de l'emploi intérieur sont mesurées par les statistiques économiques, notamment la comptabilité nationale et régionale, mais aussi Dynam-Reg, et estimées principalement sur la base de données administratives dans le respect des normes internationales SEC ou de l'OCDE. L'emploi est relié directement au produit intérieur brut de Wallonie. Géographiquement, ces notions se mesurent donc au lieu de travail. La notion d'emploi, plus précisément d'emploi intérieur, recouvre les emplois exercés sur le sol wallon, qu'ils soient occupés par des habitantes et habitants de Wallonie, de Flandre, de Bruxelles ou encore d'un pays limitrophe. À noter que les embauches et créations brutes d'emplois ne sont mesurées que depuis quelques années (sur la base des données Dynam-Reg).

Du côté de l'offre de travail de la part des habitants et habitantes, pour lesquels le travail est un moyen potentiel de remplir plusieurs besoins fondamentaux (au sens de Max Neef : de subsistance, de protection, de participation de création, de compréhension et d'identité), le taux d'emploi et la population active occupée sont mesurés par les statistiques relatives aux habitants, principalement l'Enquête sur les forces de travail, menée dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des normes internationales du BIT. Géographiquement, ces notions se mesurent donc au lieu de domicile. Pour la Wallonie, la notion d'emploi, plus précisément de population active occupée, recouvre les personnes résidant en Wallonie ayant un emploi, qu'elles l'exercent en Wallonie, en Flandre, à Bruxelles ou encore dans un pays limitrophe.

Rapprocher les données pour reconstituer le parcours de l'embauche au taux d'emploi est donc un exercice périlleux. Faut-il plaider pour une source de données unique permettant d'estimer l'ensemble du parcours ? Comment faire pour ne pas perdre la richesse des statistiques économiques et des statistiques sociales ?

Harmoniser implique des compromis (par exemple en comptant l'emploi intérieur en personnes et non en postes, on perd de la finesse au niveau de la répartition sectorielle, en utilisant uniquement des données administratives on diminue la comparabilité au niveau international) mais apporte la cohérence (même unité de compte, méthodologie comparable pour mesurer l'emploi au lieu de travail et au lieu de domicile...).

Il nous semble important, d'une part, de construire des données recouvrant tout le parcours de l'embauche au taux d'emploi, pour un nombre de variables limité, à l'instar de ce qui est partiellement fait dans la base de données du modèle HERMREG⁵⁰, et, d'autre part, de garder toute la richesse des données.

Par ailleurs, nous avons montré que si l'Enquête force de travail est bien la seule méthode pour se conformer exactement aux définitions du BIT et estimer ainsi un taux d'emploi

⁵⁰ Voir notamment IWEPS, IBSA, SVR, BFP, (2019), Perspectives économiques régionales 2019-2024, juillet. <https://www.iweps.be/publication/perspectives-economiques-regionales-2019-2024/>

wallon comparable au niveau international, l'erreur d'échantillonnage ne permet pas de mesurer précisément les petites évolutions entre deux années. Il nous semble important de suivre, de manière complémentaire, l'évolution du taux d'emploi à partir d'estimations construites sur la base de données administratives comme celles des comptes de l'emploi flamands et wallons, celles de la base de données Hermreg, ou encore lorsqu'elles seront disponibles, les estimations du SPF Emploi.

En confrontant des estimations différentes d'une même variable, on peut approcher la complexité des phénomènes.

Dans ce Working Paper, nous avons illustré le parcours sur la base de données wallonnes, mais cet exercice a aussi tout son sens au niveau des bassins d'emploi. Le retracer au niveau wallon à partir d'estimations construites sur la base de données administratives mais aussi à un niveau subrégional sont deux des ambitions des comptes de l'emploi wallons développés à l'IWEPS⁵¹. L'exercice ventilé par sexe, âge et niveau de qualification serait aussi très éclairant, mais n'est pas encore possible sur la base des données disponibles.

En détaillant les étapes qui séparent les embauches de la variation du taux d'emploi, les décideurs pourront aussi davantage situer leurs leviers d'action et choisir les mesures à mettre en œuvre. Stimuler les embauches par des subsides ne mène pas forcément à une création d'emplois car cette politique a aussi un effet sur les départs⁵². Et lorsqu'il y a création d'emplois en Wallonie, ces emplois peuvent ne pas être occupés par une Wallonne ou un Wallon si elle ou il ne correspond pas au profil demandé (problème d'appariement⁵³)

De manière plus générale, dessiner le parcours pourrait permettre aussi de visualiser où agissent les politiques d'emploi⁵⁴ et quelles populations elles touchent. Les actions qui visent à augmenter le nombre de postes de travail potentiels (réductions du coût du travail, aides à la création d'emplois publics ou privés, APE-titres-services, aides à l'autocréation d'emploi) se trouvent du côté de la demande de travail de la part des employeurs, du côté « lieu de travail en Wallonie ». Elles visent les personnes qui travaillent en Wallonie. Les actions qui visent à mieux se faire rencontrer les offres d'emploi et les travailleurs potentiels (intermédiation par les services publics de l'emploi, accompagnement individuel, formation-insertion, mobilité géographique, mesures visant des groupes cibles) se trouvent au croisement entre l'offre et la demande. Au niveau géographique, elles touchent les personnes qui à la fois résident et travaillent en Wallonie et aux mouvements transfrontaliers et entre régions. Les actions qui visent à augmenter le nombre de travailleurs potentiels (lutte contre les pièges à l'emploi, dégressivité des allocations de

⁵¹ Voir <https://www.iweeps.be/projet/les-comptes-de-lemploi-wallon/>

Vander Stricht V., Vanden Dooren L. avec la collaboration de J.-P. Duprez et C. Ruyters (2007), Les estimations de la population active par commune : une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail IWEPS, Discussion Papers n°0703, août.

⁵² Delpierre, M., Verschuere, F. (2019), Les effets des aides à l'embauche en Wallonie : Deux exercices d'évaluation ex ante. *Rapport de recherche n°28, IWEPS*, mai.

⁵³ Voir par exemple Zimmer H (2012) Inadéquations sur le marché du travail in : BNB Revue économique, septembre

⁵⁴ Nous utilisons ici la typologie d'actions liées à la politique de l'emploi en lien avec les modèles d'appariement (développés notamment par M. Pissarides) telle que présentée par Luc Simar dans « Les politiques d'emploi en Wallonie après la Sixième réforme de l'Etat », *Dynamiques régionales*, 2016/1 (N° 3), p. 37-48.

chômage, augmentation du salaire net/minimum, recul de l'âge du retrait de la vie active) se trouvent du côté de l'offre de travail, du côté, « lieu de domicile en Wallonie ». Elles visent les personnes en âge de travailler qui résident en Wallonie.

En conclusion, le parcours de l'emploi à la variation du taux d'emploi offre une grille d'analyse qui permet de mieux situer et comprendre les concepts de base du marché du travail et notamment de bien distinguer l'emploi de la population active occupée, les créations nettes et brutes d'emploi et les embauches.

En tentant de chiffrer le parcours nous avons pu nous rendre compte de la grande diversité des sources de données et des estimations. Des différences d'estimations parfois déconcertantes mais qui montrent surtout la complexité qui se cache sous des concepts d'apparence très simples.

Enfin cette grille d'analyse, parcours de la demande à l'offre de travail, pourrait être aussi intéressante pour situer où agissent les politiques d'emploi.

Bibliographie

Banque Carrefour de la Sécurité sociale. Datawarehouse Marché du travail et protection sociale, Application web. <https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/homepage/index.html>.

Debecker F., Manfron J.-M., Vanden Dooren L., Vander Stricht V. (2017), L'évolution du taux d'emploi et de l'emploi intérieur en Wallonie. Le FOREM, IWEPS, avril – Document de travail interne

Delpierre, M., Verschueren, F. (à paraître), Quels effets des aides à l'embauche sur les trajectoires et le volume de l'emploi ? Deux exercices de modélisation appliqués à la Wallonie, *Reflets et perspectives de la vie économique*.

Delpierre, M., Verschueren, F. (2019), Les effets des aides à l'embauche en Wallonie : Deux exercices d'évaluation ex ante. *Rapport de recherche n°28, IWEPS*, mai.

Freyssinet J. (1984). Le chômage », Repères, La découverte, Paris.

Goesaert T., Struyven L., Vets P (2016), « Décomposition de la dynamique d'emploi régionale », Note méthodologique 1 dans le cadre de DynaM review 3.

Goesaert T., Vandekerckhove T., Vets P., Struyven L. (2019), La dynamique du marché du travail en Belgique et par région Dynam-Reg – Publication.

Gouvernement wallon (2019) - Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon 2019-2024 https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf.

INASTI. Statistiques interactives <https://www.inasti.be/fr/statistiques-interactives>.

Institut des Comptes nationaux (ICN) (2017), Comptes régionaux Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010. Dernière modification: février 2017 (https://www.nbb.be/doc/dq/f_method/m_meth2017f.pdf).

Institut des Comptes nationaux (ICN) (2019), Comptes régionaux 2017, février. <https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2017/>.

IWEPS (2019), Tendances économiques, n°56 », février. <https://www.iweps.be/publication/tendances-economiques-n56/>.

IWEPS (2017, 2018, 2019), Les chiffres-clés de la Wallonie.

IWEPS, Les comptes de l'emploi wallons <https://www.iweps.be/projet/les-comptes-de-lemploi-wallon/>.

IWEPS, IBSA, SVR, BFP, (2019), Perspectives économiques régionales 2019-2024, juillet, <https://www.iweps.be/publication/perspectives-economiques-regionales-2019-2024/>

IWEPS-SOGEPA-DGO6 (2016), Rapport sur l'économie wallonne 2016, février.

IWEPS-SOGEPA-DGO6 (2017), Rapport sur l'économie wallonne 2017, février.

IWEPS-SOGEPA-DGO6 (2018), Rapport sur l'économie wallonne 2018, avril.

IWEPS-SOGEPA-DGO6 (2019), Rapport sur l'économie wallonne 2019, juin.

Max-Neef M. with contributions of A. Elizalde and M. Hopenhayn (1991), « Human Scale Development: Conception, Application and Further Reflection », New York and London: The Apex Press.

O'Dorchai, S. & Van Haepere, B. (2016). Introduction : des critères et méthodes pour orienter et évaluer l'intervention publique. *Dynamiques régionales*, 3(1), 4-6.

ONSS. « Brochure jaune », « Travailleurs assujettis à la sécurité sociale répartis par lieu de travail » <https://www.onssrszls.fgov.be/fr/statistiques/publications/repartition-des-postes-de-travail-par-lieu-de-travail>.

Pasgang K. (2019), *Vlaamse Arbeidsrekening: definities & beknopte methodologie* (Methodologisch rapport). Leuven: Steunpunt Werk. <https://www.steunpuntwerk.be/node/2542>.

Pissarides, C. A. (2000), *Equilibrium Unemployment Theory*, Cambridge, MIT Press.

Ruyters C., Vander Stricht V., Vanden Dooren L. (2006), Estimation de la population active par commune : 30 juin 2003 et 2004. IWEPS, Discussion Papers n°0601, août.

Simar, L. (2016). Les politiques d'emploi en Wallonie après la Sixième réforme de l'Etat. *Dynamiques régionales*, 3(1), 37-48.

Statbel (2018), Améliorations méthodologiques apportées à l'Enquête sur les forces de travail (EFT) 2017 - SPF Economie.

Statbel (2018), L'Enquête sur les forces de travail (EFT) à partir de 2017 - SPF Economie.

Statbel (2008), L'Enquête sur les Forces de Travail - SPF Economie.

Steunpunt werk. Bevolking naar socio-economische positie, geslacht, leeftijd en woonplaats (Belgische gemeenten; 2003-2017) sur <https://www.steunpuntwerk.be/node/2776>.

Termote A, Depickere A (2018) Réforme de l'enquête sur les forces de travail en 2017. Statbel. Analyse n°4, décembre.

Vanderbiesen W. & Pasgang K. (2017), *Vlaamse Arbeidsrekening. Raming van de bevolking naar socio-economische positie. Basis- en detailtabellen: update 2016* (Methodologisch rapport). Leuven: Steunpunt Werk <https://www.steunpuntwerk.be/node/3678>.

Vanderbiesen W. & Pasgang K. (2018), *Vlaamse Arbeidsrekening. Raming van het totaal aantal jobs en vestigingen met personeel: update 2016* (Methodologisch rapport). Leuven: Steunpunt Werk <https://www.steunpuntwerk.be/node/3751>.

Vanderbiesen W. (2017), *Vlaamse arbeidsrekening. Raming van de binnenlandse werkgelegenheid / pendel. Update 2015*. Leuven: Steunpunt Werk <https://www.steunpuntwerk.be/node/3661>.

Vander Stricht V., Vanden Dooren L. avec la collaboration de J.-P. Duprez et C. Ruyters (2007), Les estimations de la population active par commune : une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail IWEPS, Discussion Papers n°0703, août.

Documents juridiques :

Arrêté royal 10 janvier 1999 relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail,

https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/metadata/Werk%20%26%20opleiding/9.2%20Arbeidsmarkt/9.2.0%20Emploi%20et%20ch%C3%B4mage/KBEAK_1999-01-10_F.pdf.

Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 10 janvier 1999 relatif par sondage sur les forces de travail,

https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/metadata/Werk%20%26%20opleiding/9.2%20Arbeidsmarkt/9.2.0%20Emploi%20et%20ch%C3%B4mage/AR_25_mars_2016.pdf.

Bureau International du travail (1982), « Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi », adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1982) La treizième Conférence internationale des statisticiens du travail

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087482.pdf.

Fiches téléchargeables sur le site de l'IWEPS :

Relation entre population active occupée et emploi intérieur (L011)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/relation-entre-population-active-occupee-emploi-interieur/>

Structure d'activité de la population wallonne (Concept BIT) (L012)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-de-population-wallonne/>

Structure d'activité de la population wallonne (Concept administratif) (L005)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-selon-donnees-administratives/>

Taux d'emploi (BIT) (L013)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-bit/>

Taux d'emploi des 20-64 ans BIT (L032)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-20-64-ans-bit/>

Taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans (L002)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-administratif-15-a-64-ans/>

Taux de chômage (BIT) (L014)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-chomage-bit/>

Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne (L031)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-chomage-bit-lunion-europeenne/>

Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans (L003)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-chomage-administratif-15-a-64-ans/>

Croissance annuelle moyenne de l'emploi (L010)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/croissance-annuelle-moyenne-de-lemploi/>

Emploi intérieur par secteur (L016)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/emploi-interieur-secteur/>

Ratio d'emploi intérieur (L006)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/ratio-demploi-interieur/>

Emploi indépendant par branche d'activité (L029)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/emploi-independant-branche-dactivite/>

Dynamique des emplois et des travailleurs (L018)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/dynamique-emplois-travailleurs/>

Postes de travail salarié par secteur d'activité (L026)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/postes-de-travail-salarie-secteur-dactivite/>

Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme (L021)

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-25-64-ans-selon-niveau-de-diplome/>

Annexes

Tableau A1 : Evolution de l'emploi intérieur salarié et total. Embauches et augmentation brutes de l'emploi. Population active occupée

	2014	2015	2016	2017	2018
Emploi intérieur salarié. Stat déc. ONSS	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	Jun 2017	Jun 2018
Nombre de postes	1 013 370	1 019 957	1 034 080	1 053 837	1 062 902
Variation en postes à un an d'écart		6 587	14 123	19 757	9 065
Taux de croissance annuel		0,7%	1,4%	1,9%	0,9%
Emploi intérieur salarié Dynam-Reg		2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Évolution nette de l'emploi		6 251	15 892	19 757	9 065
Augmentation brute de l'emploi		55 406	59 672	66 304	58 155
dont créations dans les unirégionales		43 936	45 531	52 943	47 152
dont augmentation dans les établissements des multirégionales		11 470	14 141	13 361	11 003
Embauches		150 409	159 248	173 188	174 107
Glissements entrants		4 837	4 428	4 582	2 831
Emploi intérieur salarié (ICN) estimations de février 2019	2014	2015	2016	2017	
Nombre de personnes	995 227	1 004 811	1 018 631	1 033 568	
Variation à un an d'écart		9 584	13 820	14 937	
Taux de croissance annuel		1,0%	1,4%	1,5%	
Emploi intérieur salarié (HERMREG) estimations de juillet 2019	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes	996 076	1 005 634	1 019 262	1 034 203	1 047 172
Variation à un an d'écart		9 558	13 628	14 941	12 969
Taux de croissance annuel		1,0%	1,4%	1,5%	1,3%
Emploi intérieur (ICN) estimations de février 2019	2014	2015	2016	2017	
Nombre de personnes	1 215 278	1 226 903	1 243 670	1 260 853	
Variation à un an d'écart		11 625	16 767	17 183	
Taux de croissance annuel		1,0%	1,4%	1,4%	
Emploi intérieur (HERMREG) estimations de juillet 2019	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes	1 216 127	1 227 726	1 244 301	1 261 488	1 276 944
Variation à un an d'écart		11 599	16 575	17 187	15 456
Taux de croissance annuel		1,0%	1,4%	1,4%	1,2%
Population active occupée (HERMREG)	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes	1 362 833	1 374 889	1 391 023	1 409 382	1 425 876
Variation à un an d'écart		12 056	16 134	18 359	16 494
Taux de croissance annuel		0,9%	1,2%	1,3%	1,2%

Sources : ICN - Comptes régionaux - février 2019 - HERMREG - juillet 2019 - ONSS Statistiques décentralisées - Dynam Reg. IBSA - IWEPS - Département WSE - ONSS - HIVA-KU Leuven

Tableau A2 : Évolution de la population, de la population active occupée et du taux d'emploi des 20-64 ans

	2014	2015	2016	2017	2018
Population active occupée (HERMREG)	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes	1 362 833	1 374 889	1 391 023	1 409 382	1 425 876
Variation à un an d'écart		12 056	16 134	18 359	16 494
Taux de croissance annuel		0,9%	1,2%	1,3%	1,2%
Actifs occupés 15 ans et + (EFT)	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes	1 332 161	1 329 529	1 347 349	1 354 823	1 372 565
Variation à un an d'écart		-2 632	17 820	(7 473)*	17 742
Taux de croissance annuel		-0,2%	1,3%	(0,6%)*	1,3%
Actifs occupés 15-64 ans (EFT)	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes	1 316 489	1 310 889	1 332 992	1 339 178	1 356 546
Variation à un an d'écart		-5 600	22 103	(6 186)*	17 368
Taux de croissance annuel		-0,4%	1,7%	(0,5%)*	1,3%
Actifs occupés 20-64 ans (EFT)	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes	1 308 346	1 302 590	1 324 007	1 329 998	1 342 367
Variation à un an d'écart		-5 756	21 417	(5 991)*	12 368
Taux de croissance annuel		-0,4%	1,6%	(0,5%)*	0,9%
Population des 20-64 ans (EFT)	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes	2 116 487	2 116 584	2 116 064	2 105 748	2 106 773
Variation à un an d'écart		97	-519	(-10 316)*	1 025
Taux de croissance annuel		0,0%	0,0%	(-0,5%)*	0,0%
Taux d'emploi des 20-64 ans	2014	2015	2016	2017	2018
Taux	61,8%	61,5%	62,6%	63,2%	63,7%
Variation en pp		-0,3 pp	1,0 pp	(0,6 pp)*	0,6 pp

*Évolution non interprétable, rupture de série très importante. Changement au niveau de l'échantillonnage de la méthode d'interrogation et du questionnaire. Le champ d'observation change également et ne porte plus que sur les ménages vivant dans un ménage privé.

Sources : HERMREG – juillet 2019 - Enquête sur les forces de travail – Statbel

Tableau A3 : Comparaison des sources de données

Source	Variables mesurées	Unités	Moment de la mesure	Champ	Méthode de collecte	Exhaustivité des données	Normes
ONSS décentralisée	Emploi intérieur salarié	postes	au 30 juin	Salariés assujettis à la sécurité sociale belge	données recueillies par l'ONSS sur la base de la DmfA – déclaration multifonctionnelle et corrections	Exhaustif	Assujettissement à la sécurité sociale
Dynam-Reg	Emploi intérieur salarié, embauches, sorties, créations et destructions brutes d'emploi salarié	postes	au 30 juin	Salariés assujettis à la sécurité sociale belge	données recueillies par l'ONSS sur la base de la DmfA – déclaration multifonctionnelle et traitement par l'HIVA	Exhaustif	Définitions internationales de l'OCDE et d'Eurostat
Comptes régionaux ICN	Emploi intérieur (salariés et indépendants)	personnes	moyenne annuelle (de données trimestrielles principalement)	Economie wallonne, lieu de travail en Wallonie	Construction sur la base de données administratives et d'enquêtes	Exhaustif et complété par données d'enquêtes	Normes internationales SEC
HERMREG	Emploi intérieur, population active occupée	personnes	moyenne annuelle	Économie wallonne, lieu de travail en Wallonie et offre de travail, lieu de domicile en Wallonie	Construction et projection sur la base des comptes régionaux	Exhaustif et complété par données d'enquêtes	Normes internationales SEC
Enquête sur les forces de travail	Population active occupée par âge (emploi intérieur sans les frontaliers entrants)	personnes	données issues d'une enquête continue sur toute l'année extrapolée à la population moyenne (moyenne entre 1er janvier et 31 décembre)	Population wallonne vivant dans un ménage privé	Enquête continue auprès des ménages	Echantillon extrapolé à la population	Normes internationales du BIT

Tableau A4 : Estimation de la population active occupée wallonne dans l'EFT, bornes des intervalles de confiance à 95% (IC95), Croissance à un an d'écart

	2014	2015	2016	2017	2018
Borne inférieure	1 317 602	1 314 334	1 332 707	1 324 762	1 342 094
Estimation publiée	1 332 161	1 329 529	1 347 349	1 339 178	1 356 546
Borne supérieure	1 346 719	1 344 723	1 361 991	1 353 595	1 370 998
Demi-largeur de l'IC95	14 559	15 195	14 642	(14 417)*	14 452
Évolution sur base des estimations publiées		-2 632	17 820	(-8 171)*	17 368

Source : Enquête sur les forces de travail – Statbel – calcul des IC par Statbel, données non publiées – calculs complémentaires : IWEPS

*Évolution non interprétable, rupture de série très importante

Tableau A5 : Estimation du taux d'emploi wallon des 15-64 ans dans l'EFT, bornes des intervalles de confiance à 95% (IC95), Croissance à un an d'écart en pp.

	2014	2015	2016	2017	2018
Borne inférieure	55,8%	55,5%	56,5%	56,9%	57,6%
Estimation publiée	56,5%	56,2%	57,1%	57,7%	58,4%
Borne supérieure	57,1%	56,8%	57,7%	58,4%	59,1%
Demi-largeur de l'IC	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8
Évolution sur base des estimations publiées en pp		-0,3	0,9	(0,6)	0,7

Source : Enquête sur les forces de travail – Statbel – calcul des IC par Statbel, données non publiées – calculs complémentaires : IWEPS

Les définitions officielles internationales de l'emploi

Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1982)

(voir http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087482.pdf)

Emploi

9. (1) Les "personnes pourvues d'un emploi" comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui se trouvaient, durant une brève période de référence spécifiée telle qu'une semaine ou un jour, dans les catégories suivantes:

a) "emploi salarié":

- a1) "personnes au travail": personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature;
- a2) "personnes qui ont un emploi mais ne sont pas au travail": personnes qui, ayant déjà travaillé dans leur emploi actuel, en étaient absentes durant la période de référence et avaient un lien formel avec leur emploi.
Ce lien formel avec l'emploi devrait être déterminé à la lumière des circonstances nationales, par référence à l'un ou plusieurs des critères suivants:
 - i) le service ininterrompu du salaire ou du traitement;
 - ii) une assurance de retour au travail à la fin de la situation d'exception ou un accord sur la date de retour;
 - iii) la durée de l'absence du travail qui, le cas échéant, peut être la durée pendant laquelle les travailleurs peuvent recevoir une indemnisation sans obligation d'accepter d'autres emplois qui leur seraient éventuellement proposés;

b) "emploi non salarié":

- b1) "personnes au travail": personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, en espèces ou en nature;
- b2) "personnes ayant une entreprise mais n'étant pas au travail": personnes qui, durant la période de référence, avaient une entreprise qui peut être une entreprise industrielle, un commerce, une exploitation agricole ou une entreprise de prestations de services, mais n'étaient temporairement pas au travail pour toute raison spécifique.

(2) Dans la pratique, on peut interpréter la notion de "travail effectué au cours de la période de référence" comme étant un travail d'une durée d'une heure au moins.

(3) Les personnes temporairement absentes de leur travail pour raison de maladie ou d'accident, de congé ou de vacances, de conflit du travail ou de grève, de congé-éducation ou formation, de congé-maternité ou parental, de mauvaise conjoncture économique ou de suspension temporaire du travail due à des causes telles que: conditions météorologiques défavorables, incidents mécaniques ou électriques, pénurie de matières premières ou de combustibles, ou tout autre cause d'absence temporaire avec ou sans autorisation, devraient être considérés comme pourvues d'un emploi salarié, à condition qu'elles aient un lien formel avec leur emploi.

(4) Les employeurs, les personnes travaillant à leur propre compte et les membres des coopératives de producteurs devraient être considérés comme travailleurs non salariés et classés comme "étant au travail" ou "n'étant pas au travail", selon les cas.

(5) Les travailleurs familiaux non rémunérés devraient être considérés comme travailleurs non salariés indépendamment du nombre d'heures de travail effectué durant la période de référence. Les pays qui, pour des raisons particulières, préféreraient choisir comme critère une durée minimale de temps de travail pour inclure les travailleurs familiaux non rémunérés parmi les personnes pourvues d'un emploi devraient identifier et classer séparément les personnes de cette catégorie qui ont travaillé moins que le temps prescrit.

(6) Les personnes engagées dans la production de biens et services pour leur propre consommation ou celle du ménage devraient être considérées comme travailleurs non salariés si une telle production apporte une importante contribution à la consommation totale du ménage.

(7) Les apprentis qui ont reçu une rétribution en espèces ou en nature devraient être considérés comme personnes pourvues d'un emploi salarié et classés comme "étant au travail" ou "n'étant pas au travail" sur la même base que les autres catégories de personnes pourvues d'un emploi salarié.

(8) Les étudiants, les personnes s'occupant du foyer et autres personnes principalement engagées dans des activités non économiques durant la période de référence et qui étaient en même temps pourvues d'un emploi salarié ou non salarié comme défini au sous-paragraphe 1 ci-dessus devraient être considérés comme ayant un emploi, sur la même base que les autres catégories de personnes ayant un emploi, et être identifiés séparément lorsque cela est possible.

(9) Les membres des forces armées devraient être inclus parmi les personnes pourvues d'un emploi salarié. Les forces armées devraient comprendre aussi bien les membres permanents que les membres temporaires, comme spécifié dans la plus récente révision de la Classification internationale type des professions (CITP).

résolution a été adoptée par la treizième CIST, en octobre 1982, puis modifiée par résolution de la dix-huitième CIST, en décembre 2008. Dans cette résolution, la population active est définie comme les personnes exerçant une activité s'inscrivant à l'intérieur de la frontière de production des comptes nationaux.

Emploi

11.11 *Définition:* l'emploi comprend toutes les personnes qui exercent une activité productive s'inscrivant à l'intérieur de la frontière de production des comptes nationaux.

Par «personnes pourvues d'un emploi», il faut entendre les salariés et les travailleurs indépendants. Les personnes ayant plus d'un emploi sont classées comme salariés ou indépendants en fonction de leur occupation principale.

Salariés

11.12 *Définition:* par «salariés», il faut entendre les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, enregistré(e) en rémunération des salariés.

La notion de «salariés» correspond à celle d'«emploi rémunéré», telle que définie par l'OIT. Il y a relation d'employeur à employé lorsqu'il existe un contrat, formel ou informel, entre une entreprise et une personne, passé librement de part et d'autre, aux termes duquel la personne travaille pour l'entreprise en échange d'une rémunération en espèces ou en nature.

Les personnes ayant à la fois un emploi salarié et un emploi indépendant sont classées parmi les salariés si le travail salarié correspond à leur activité principale en termes de revenus. Si aucune donnée n'est disponible sur les revenus, on se fonde sur les heures travaillées.

11.13 Sont inclus ici:

- a) les personnes liées à un employeur par un contrat de travail, par exemple les ouvriers, les employés, les cadres, le personnel domestique

et les personnes exerçant une activité productive rémunérée dans le cadre de programmes de création d'emplois;

- b) les fonctionnaires et autres salariés du secteur public dont les conditions d'emploi sont définies par le droit public;
- c) les militaires de carrière, contractuels et du contingent (y compris les appelés effectuant un service civil);
- d) les ministres du culte, s'ils sont directement rétribués par une administration publique ou une ISBL;
- e) les propriétaires de sociétés et de quasi-sociétés s'ils travaillent dans ces entreprises;
- f) les étudiants qui se sont engagés formellement à participer au processus de production d'une entreprise en échange d'une rétribution en espèces ou en nature, telle qu'une formation;
- g) les travailleurs à domicile, à condition qu'il soit clairement convenu de les rémunérer sur la base du travail effectué, c'est-à-dire de la somme de travail qui représente leur contribution au processus de production de l'entreprise; un travailleur à domicile est considéré comme un salarié si le contrat avec son employeur porte essentiellement sur la prestation d'un travail;
- h) les personnes employées par des agences de travail temporaire, qui doivent être incluses dans la branche d'activité de l'agence qui les emploie et non dans celle de l'entreprise pour laquelle elles travaillent effectivement.

11.14 Sont également considérées comme salariés les personnes qui sont temporairement absentes de leur travail, à condition qu'elles aient un lien formel avec leur emploi. Ce lien formel doit être déterminé par référence à un ou plusieurs des critères suivants:

- a) le service ininterrompu du salaire ou du traitement;
- b) une assurance de retour au travail à la fin de la situation d'exception ou un accord sur la date de retour.

Sont concernées ici les personnes qui sont temporairement absentes de leur travail pour des raisons

de maladie ou d'accident, de vacances ou de congés, de grève ou de lock-out, de congé d'éducation ou de formation, de congé de maternité ou parental, de ralentissement de l'activité économique, de désorganisation ou de suspension provisoire du travail pour cause d'intempéries, de panne mécanique ou électrique ou de manque de matières premières ou de combustible, ou pour toute autre raison avec ou sans congé.

Travailleurs indépendants

11.15 *Définition:* par «travailleurs indépendants», il faut entendre les personnes qui sont seules propriétaires ou copropriétaires des entreprises sans personnalité juridique dans lesquelles elles travaillent, à l'exclusion des entreprises sans personnalité juridique classées comme quasi-sociétés. Les personnes ayant à la fois un emploi salarié et un emploi indépendant sont classées parmi les indépendants si le travail indépendant correspond à leur activité principale en termes de revenus.

Si aucune donnée n'est disponible sur les revenus, on se fonde sur les heures travaillées.

Il se peut que les travailleurs indépendants ne soient temporairement pas au travail au cours de la période de référence. La rémunération reçue par les travailleurs indépendants constitue un revenu mixte.

11.16 Les travailleurs indépendants comprennent les catégories de personnes suivantes:

- a) les travailleurs familiaux non rémunérés, y compris ceux travaillant dans des entreprises sans personnalité juridique qui se consacrent à la production marchande;
- b) les travailleurs à domicile dont le revenu est fonction de la valeur des produits issus du processus de production dont ils sont responsables. Le contrat de ces travailleurs porte sur la fourniture de biens ou de services au commanditaire;
- c) les travailleurs exerçant tant individuellement que collectivement des activités de production exclusivement à des fins de consommation finale ou de formation de capital pour compte propre. Pour être enregistrées, ces activités

de production doivent représenter une partie significative de leur consommation finale.

Sont également inclus les travailleurs bénévoles non rémunérés si leurs activités débouchent sur la production de biens (par exemple, construction d'un logement, d'un édifice de culte ou d'un autre bâtiment). Si des activités bénévoles conduisent à une production de services (par exemple, les soins bénévoles aux personnes et aux biens ou les activités de nettoyage non rémunérées), les travailleurs concernés ne font pas partie de l'emploi parce que ce type d'activité ne constitue pas une production.

Même si les services que les ménages se fournissent à eux-mêmes, en tant que propriétaires de leur logement, s'inscrivent à l'intérieur de la frontière de production des comptes nationaux, il n'y a aucun apport de main-d'œuvre dans la production de ces services; les propriétaires occupant leur logement ne sont pas considérés comme des travailleurs indépendants.

Emploi et résidence

11.17 Le résultat de l'activité des unités productrices correspond au champ couvert par l'emploi si celui-ci comprend à la fois les résidents et les non-résidents travaillant pour des unités productrices résidentes.

En conséquence, l'emploi doit également inclure les catégories de personnes suivantes:

- a) les frontaliers non résidents, c'est-à-dire les personnes qui franchissent quotidiennement la frontière pour venir travailler sur le territoire économique;
- b) les saisonniers non résidents, c'est-à-dire les personnes qui s'installent sur le territoire économique pour exercer, pendant moins d'un an, une activité dans des branches d'activité où un supplément de main-d'œuvre est périodiquement nécessaire;
- c) les membres des forces armées nationales stationnées dans le reste du monde;
- d) le personnel national des bases scientifiques nationales situées en dehors du territoire géographique du pays;

- e) le personnel diplomatique national en poste à l'étranger;
- f) les membres des équipages des bateaux de pêche, autres navires, aéronefs et plates-formes flottantes exploités par des unités résidentes;
- g) les agents locaux des administrations publiques nationales opérant en dehors du territoire économique.

11.18 En revanche, sont exclus de l'emploi:

- a) les frontaliers et les saisonniers résidents, c'est-à-dire les travailleurs qui exercent leur activité sur un autre territoire économique;
- b) les nationaux membres des équipages de bateaux de pêche, autres navires, aéronefs et plates-formes flottantes exploités par des unités non résidentes;
- c) les agents locaux des administrations publiques étrangères installées sur le territoire géographique du pays;
- d) le personnel des institutions de l'Union européenne et des organisations internationales civiles installées sur le territoire géographique du pays (y compris les salariés recrutés localement);
- e) les militaires travaillant auprès d'organisations internationales militaires installées sur le territoire géographique du pays;
- f) les nationaux travaillant dans des bases scientifiques étrangères établies sur le territoire économique.

11.19 Afin de permettre le passage aux concepts généralement utilisés dans les statistiques de la population active (emploi sur une base nationale), le SEC prévoit spécifiquement de faire figurer séparément les rubriques suivantes:

- a) les appelés du contingent (non repris dans les statistiques de la population active, mais compris dans le SEC parmi les services des administrations publiques);
- b) les résidents travaillant auprès d'unités productrices non résidentes (repris dans les statistiques de la population active, mais non compris dans l'emploi selon le SEC);

- c) les non-résidents travaillant auprès d'unités productrices résidentes (non repris dans les statistiques de la population active, mais compris dans l'emploi selon le SEC);
- d) les travailleurs résidents vivant de façon permanente dans une collectivité;
- e) les travailleurs résidents n'ayant pas atteint l'âge spécifié pour être recensés dans les statistiques de la population active.

Chômage

11.20 *Définition:* conformément aux lignes directrices établies par l'Organisation internationale du travail (13^e conférence internationale des statisticiens du travail), précisées, dans le contexte de l'Union européenne, par le règlement (CE) n° 1897/2000 de la Commission ^(*) en ce qui concerne la définition opérationnelle du chômage, le concept de chômage englobe toute personne ayant dépassé un âge spécifié qui, durant la période de référence, était:

- a) «sans travail», c'est-à-dire qui n'était pourvue ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié;
- b) «disponible pour travailler» dans un emploi salarié ou non salarié;
- c) «à la recherche d'un travail», c'est-à-dire qui avait entrepris des démarches spécifiques au cours d'une période récente spécifiée en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié.

11.21 Ces démarches spécifiques peuvent inclure l'inscription dans un bureau de placement public ou privé, l'envoi d'une candidature aux employeurs, les démarches sur les lieux de travail, dans les fermes ou à la porte des usines, sur les marchés ou dans les autres endroits où sont traditionnellement recrutés les travailleurs, l'insertion d'annonces ou la réponse à des annonces dans les journaux, les recherches par le biais de relations personnelles, la recherche de terrains, d'immeubles, de machines ou d'équipements pour créer une entreprise

^(*) Règlement (CE) n° 1897/2000 de la Commission du 7 septembre 2000 portant application du règlement (CE) n° 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté en ce qui concerne la définition opérationnelle du chômage (JO L 228 du 8.9.2000, p. 18)

personnelle, les demandes de permis et de licences ou de ressources financières etc.

Emplois

11.22 *Définition:* par «emplois», il faut entendre toutes les activités exercées contre rémunération pendant une durée déterminée ou indéterminée en vertu de contrats explicites ou implicites passés entre des personnes et des unités institutionnelles résidentes.

Dans cette définition, les termes suivants sont précisés:

- le contrat explicite ou implicite a trait à l'apport de main-d'œuvre et non à la fourniture d'un bien ou d'un service;
- par «activité», il faut entendre toute participation à la production de biens et services à l'intérieur de la frontière de production. La légalité de l'activité et l'âge du travailleur qui l'exerce sont sans importance;
- la rémunération doit être interprétée ici au sens large et comprend le revenu mixte des travailleurs indépendants.

Cette définition englobe à la fois les emplois de salariés (les personnes concernées appartiennent à une autre unité institutionnelle que l'employeur) et les emplois d'indépendants (les personnes concernées se confondant avec l'unité institutionnelle «employeur»).

11.23 La notion d'emplois diffère de celle de l'emploi définie plus haut en ce sens:

- qu'elle inclut toutes les activités (emploi principal, deuxième emploi, etc.) d'une même personne, lesquelles peuvent être exercées soit l'une à la suite de l'autre au cours de la période de référence (habituellement une semaine), soit parallèlement, lorsqu'une personne a, par exemple, une activité le jour et une autre le soir;
- qu'elle exclut les personnes qui ne travaillent pas temporairement, mais qui ont un «lien formel avec leur emploi» sous la forme, par exemple, d'une «assurance de retour au travail» ou d'un «accord sur la date de retour». De tels accords passés entre un employeur et une

personne au chômage temporaire ou en formation ne sont pas comptés au nombre des emplois dans le cadre du système.

Emplois et résidence

11.24 Par «emplois sur le territoire économique du pays», il faut entendre les activités exercées en vertu de contrats explicites ou implicites passés entre des personnes (qui peuvent être résidentes sur un autre territoire économique) et des unités institutionnelles résidant dans le pays.

Pour mesurer la main-d'œuvre occupée dans l'économie du pays, seule la résidence de l'unité institutionnelle du producteur compte, car seuls les producteurs résidents contribuent à la formation du produit intérieur brut.

11.25 En outre:

- les emplois sont inclus dans le décompte des emplois sur le territoire économique lorsque les salariés d'un producteur résident travaillent temporairement sur un autre territoire économique et que la nature et la durée de l'activité ne justifient pas son traitement en tant qu'unité résidente fictive de cet autre territoire;
- les emplois sont exclus du décompte des emplois sur le territoire économique lorsqu'ils sont occupés pour le compte d'unités institutionnelles non résidentes, c'est-à-dire d'unités qui ont leur centre d'intérêt dans un autre pays et qui n'ont pas l'intention d'exercer une activité sur le territoire national pendant une durée d'au moins un an;
- les emplois du personnel des organisations internationales et ceux du personnel recruté localement et travaillant au service d'ambassades étrangères sont exclus du décompte, étant donné que les unités qui emploient ces personnes ne sont pas résidentes.

L'économie non observée

11.26 En principe, les activités de production qui ne sont pas observées directement s'inscrivent à l'intérieur de la frontière de production des comptes

nationaux. Il en va ainsi des trois exemples d'activités indiqués ci-dessous:

- a) les activités illégales, dont les parties prenantes sont des partenaires consentants d'une transaction économique;
- b) les activités cachées et souterraines, dont les opérations elles-mêmes ne sont pas contraires à la loi, mais ne sont pas déclarées afin d'éviter tout contrôle de la part des autorités;
- c) les activités dites «informelles», c'est-à-dire celles qui ne font l'objet d'aucune écriture.

En principe, la rémunération de ces travailleurs est incluse dans la rémunération des salariés ou les revenus mixtes. Cet ajustement doit être pris en compte dans les données de l'emploi salarié et indépendant, lorsque des ratios et d'autres statistiques sont calculés.

Les activités illégales dont l'une des parties n'est pas consentante (notamment le vol) ne sont pas des transactions économiques et ne doivent pas être incluses dans les limites de la frontière de production.

Total des heures travaillées

11.27 *Définition:* le total des heures travaillées est égal à la somme des heures réellement effectuées par les salariés et les travailleurs indépendants au cours de la période comptable dans le cadre d'activités de production s'inscrivant à l'intérieur de la frontière de production.

En raison de la définition large de la notion de salariés, qui inclut les travailleurs à temps partiel et les personnes temporairement absentes de leur travail mais ayant un lien formel avec celui-ci, la mesure appropriée pour le calcul de la productivité est le nombre total d'heures travaillées et non le nombre de personnes.

En comptabilité nationale, le total des heures travaillées est la mesure la plus appropriée de la main-d'œuvre occupée.

Définition des heures réellement effectuées

11.28 Le total des heures réellement effectuées correspond aux heures de travail qui ont contribué à la production et peuvent être définies en référence à la frontière de production des comptes nationaux. La norme de l'OIT figurant dans la résolution concernant la mesure du temps de travail, adoptée en décembre 2008 ⁽⁹⁾ par la dix-huitième conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), définit les heures réellement effectuées comme le temps qu'une personne consacre à des activités qui contribuent à la production de biens et de services au cours d'une période de référence donnée. Cette résolution définit les heures travaillées comme suit:

- 1) Les heures réellement effectuées peuvent être accomplies dans tous les types d'emplois, selon des modalités de travail et de rémunération variables (heures rémunérées ou non), quel que soit le lieu.
- 2) Les heures réellement effectuées ne sont pas liées à des concepts administratifs ou juridiques: elles s'appliquent par conséquent à l'ensemble des travailleurs et peuvent être accomplies dans le cadre des horaires de travail normaux ou contractuels ou encore dans le cadre d'heures supplémentaires.
- 3) Les statistiques des heures réellement effectuées tiennent compte:
 - a) des heures réellement effectuées durant les périodes de travail normales et contribuant directement à la production;
 - b) du temps de travail rémunéré passé en formation professionnelle;
 - c) du temps travaillé en plus des heures effectuées durant les périodes de travail normales (heures supplémentaires). Il convient de noter que les heures supplémentaires effectuées doivent être prises en compte, même si elles ne sont pas rémunérées;
 - d) du temps de travail consacré à des tâches telles que la préparation du lieu de travail, les réparations et l'entretien, la préparation et le nettoyage d'outils ou l'établissement de reçus, de relevés du temps de travail et de rapports;

⁽⁹⁾ http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_112456/lang-fr/index.htm

- e) des temps d'attente ou des temps morts pendant les interruptions de courte durée au cours de la journée de travail pour des raisons telles que l'absence de travail, une panne de machine ou un accident, ou du temps passé sur le lieu de travail au cours duquel aucun travail n'est effectué mais pour lequel une rémunération est versée dans le cadre d'un contrat de travail garanti;
 - f) du temps correspondant à des périodes de repos de courte durée au cours de la journée de travail, y compris les pauses-café;
 - g) des périodes d'astreinte lorsque celles-ci sont effectuées dans un lieu autre que le lieu de travail, par exemple au domicile, leur durée est incluse dans les heures réellement effectuées en fonction du niveau de restriction des activités non professionnelles et de la liberté de déplacement de la personne concernée;
 - h) des heures effectuées par le personnel des forces armées, y compris les conscrits; ces heures doivent être prises en compte même si elles ne relèvent pas du champ d'application d'une enquête sur la population active d'un pays.
- 4) Les statistiques des heures effectivement effectuées ne tiennent pas compte:
- a) des heures qui sont rémunérées, mais ne sont pas effectuées, telles que les congés annuels payés, les jours fériés payés, les congés-maladie payés, les congés parentaux, les grèves, les «absences de courte durée» pour visites médicales, etc., les interruptions de travail pour cause d'intempéries;
 - b) des pauses-repas;
 - c) des déplacements effectués pour se rendre du domicile au lieu de travail, même si les travaux réalisés lors de ces déplacements sont pris en compte;
 - d) des activités de formation non professionnelle.

La résolution de la CIST concernant la mesure du temps de travail, adoptée en décembre 2008 ^(*), contient des définitions plus complètes de ces concepts.

- 11.29 Le total des heures travaillées correspond à la somme des heures réellement effectuées pendant la période comptable par les salariés et les travailleurs indépendants sur le territoire économique:
- a) y compris les travaux effectués en dehors du territoire économique pour le compte

d'employeurs résidents n'ayant aucun centre d'intérêt économique prédominant à l'étranger;

- b) à l'exclusion des travaux effectués pour le compte d'employeurs étrangers n'ayant aucun centre d'intérêt prédominant sur le territoire économique.

- 11.30 De nombreuses enquêtes effectuées auprès d'entreprises s'intéressent aux heures rémunérées et non aux heures travaillées. Dans ces cas, les heures travaillées doivent être évaluées pour chaque groupe d'emplois en utilisant toutes les informations disponibles sur les congés payés, etc.
- 11.31 Aux fins d'analyse du cycle économique, il peut être utile d'ajuster le total des heures travaillées en adoptant un nombre standard de jours de travail par an.

Équivalence temps plein

- 11.32 *Définition:* l'emploi en équivalent temps plein, qui est égal au nombre d'emplois équivalents temps plein, se définit comme le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à temps plein sur le territoire économique.
- 11.33 Cette définition ne décrit pas nécessairement la manière dont le concept est évalué. Étant donné que la durée de l'emploi à temps plein évolue dans le temps et diffère selon les branches d'activité, il faut utiliser des méthodes qui établissent, pour chaque groupe d'emplois, la proportion moyenne et le nombre moyen d'heures de travail passées dans des emplois autres qu'à temps plein. En premier lieu, il faut évaluer ce qu'est une semaine normale à plein temps dans chaque groupe d'emplois. Un groupe d'emplois peut être défini, au sein d'une branche d'activité, sur la base du sexe et du type de travail effectué. Le nombre d'heures convenu contractuellement constitue, pour les emplois salariés, le critère de référence ad hoc. L'équivalent temps plein est alors calculé séparément pour chaque groupe d'emplois, avant d'être totalisé.
- 11.34 Le total des heures travaillées constitue la meilleure mesure du volume de travail, mais en l'absence de ces données, il peut s'avérer nécessaire d'utiliser les équivalents temps plein à titre d'indicateur de

(*) http://www.wilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_112456/lang-fr/index.htm



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2020